

VILLE DE DREUX
Direction des Affaires juridiques,
Assemblées, Commande Publique et Achats responsables

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 07 FÉVRIER 2023



Mandature 2020-2026

L'an deux mille vingt-trois, le sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 1^{er} février 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents :

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID

Pouvoirs :

Pascal ROSSION donne procuration à Josette PHILIPPE jusqu'à son arrivée à 19h20 (point n°3), Chérif DERBALI donne procuration à Arnaud DAUTREY, Chantal DESEYNE donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS, Sabine FRETEY donne procuration à Laurent FONTAINE.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Silvia COUSIN

Absences durant la séance :

Point 12 : M. ALIM, M. HOMPS, Mme ARCHAMBAUDIÈRE

Points 13 à 15 : M. POISSON

Point 16 : M. CARNEVALE

Point 28 : Mme BARBE

Monsieur le Maire : Entre temps, je l'ai mis dans l'ordre. J'arrive tout de suite, on va commencer. Messieurs-dames, il est 19h02. Mes chers collègues, on ouvre la séance du conseil municipal. Je commence par la désignation de la secrétaire de séance. Amber n'est pas arrivée, donc, pour une fois, ce ne sera pas elle. Est-ce qu'il y a des candidats ? Silvia m'a regardé. Silvia, si tout le monde est d'accord. Ça convient à tout le monde ? Félicitations, Silvia. Absences et excuses, j'en ai reçu sur table à l'instant. Chantal Deseyne me donne pouvoir, Chérif Derbali donne pouvoir à Arnaud Dautrey, Sabine Fretey à Laurent Fontaine, Madame Archambaudière à Monsieur Homps, qui est là, Pascal Rossion risque d'être en retard, donc il a donné pouvoir à Josette Philippe. Et je crois que j'ai fait le tour. C'est bon pour tout le monde ? Et Amber est arrivée. Excuse-moi, Amber, tu es arrivée un peu trop tard, donc c'est Silvia, la secrétaire de séance. Tu m'excuseras pour une fois n'est pas coutume.

Au préalable, vous verrez que dans la (K-box), on a modifié légèrement la délibération numéro 16 sur les tarifs des marchés. Si vous êtes d'accord, si tout le monde est d'accord, je vous demande d'acter, si vous êtes d'accord, sur cette petite modification, (on vous expliquera) pourquoi on l'a modifié. Ça convient à tout le monde ? Je vous remercie.

Avant de commencer, je voudrais avoir un petit message pour les Drouais, d'origine turque et syrienne. Il y a plus de Drouais d'origine turque que syrienne — Talal —, mais vous avez pu voir sur les médias et dans la presse qu'il y a eu plusieurs milliers de morts dus à un double séisme très important. J'ai contacté ce matin l'ambassadeur de Turquie pour lui faire part de notre solidarité et le principe que je voulais qu'on puisse poser ensemble, c'est que dans les prochains mois, prochaines semaines, nous puissions avoir une intervention sous une forme — je ne sais pas laquelle — non, pas sur intervenir sur un séisme, nous n'avons pas les compétences et les pays se mobilisent pour aider ces deux pays. Mais en tout cas, l'après-séisme, et je voudrais qu'on puisse avoir une action, en tout cas, un oui de principe sur un conseil municipal, à l'unanimité si possible. Ce n'est pas une délibération, mais c'est une question de principe sur une aide qu'on pourrait apporter sur la reconstruction. Certainement qu'on visera une région, un secteur ou une ville qui aura un peu de sens pour nous. Donc on y travaillera. Mais je voudrais, si vous êtes d'accord, qu'on puisse avoir un geste de solidarité avec la Turquie et la Syrie. La Syrie, c'est plus difficile d'intervenir là-bas, pour le contexte géopolitique que vous connaissez, mais bien sûr, ça a touché beaucoup de gens au cœur dans notre belle ville de Dreux, parce que c'est toujours un drame de voir des milliers de morts et puis, comme vous le savez, beaucoup sont d'origine turque, quelques-uns syriens, et je pense qu'on doit avoir une action et, je dirais, poser un principe de solidarité dans les prochains mois. Est-ce qu'il y a une intervention là-dessus peut-être ? Monsieur Gambuto ? Non, vous m'avez regardé, excusez-moi.

Valentino GAMBUTO : Oui. Non. En plus, vous me tendez la perche, oui. Oui, volontiers, ça me semble normal. S'il s'agit d'argent, ce sera facile. S'il s'agit d'une action, de veiller à ce que ce soit une action utile, parce que j'ai vu un certain nombre d'actions où les gens trouvent bien faire — je pense à l'Ukraine — d'envoyer des choses qui ne leur servaient absolument à rien, alors qu'ils avaient besoin d'autre chose. Donc si on le fait, que ce soit quelque chose en correspondance avec des gens sur place, qui nous diront vraiment les besoins pour que ce soit efficace et que ce ne soit pas juste un effet de manche.

Monsieur le Maire : Oui, tout à fait. C'est toujours un peu l'action qu'on mène avec Koudougou et effectivement, c'est de savoir si on a une action, qu'elle soit réelle, concrète et qu'il n'y ait pas de choses détournées, donc c'est toujours une inquiétude. Pour l'Ukraine, il y a des choses qui ont été

envoyées, alors parfois par des associations, etc. On a pris notre part, en accueillant des familles ukrainiennes qui sont encore là d'ailleurs — je pense qu'on a bien fait avec le GIP pour les logements — je regarde Sophie qui est là, qui est la présidente du GIP pour les logements. On y prend notre part. à notre mesure bien sûr, mais en tout cas, je pense que si tout le monde est unanime là-dessus, je pense que c'est important qu'on puisse avoir — Maxime David nous dit oui de la tête — une action de principe là-dessus et puis effectivement, la réaction immédiate, souvent par le cœur et par l'émotion, c'est une chose, mais tout ce qui va se passer dans les mois qui suivent et les années qui suivent, c'est une vraie question et on le fera en collaboration avec les associations drouaises. Ça convient à tout le monde ? Madame Philippe, vous voulez intervenir.

Josette PHILIPPE : Oui. Évidemment qu'on est complètement d'accord avec une marque de solidarité effective. Sans doute passer, vous nous direz à ce moment-là, par un organisme qui professionnellement, sait faire les choses plus que la bonne volonté qu'on pourrait avoir et nous, c'est ce qu'on avait un peu pensé, l'équivalent d'un euro par drouais et compte-tenu du nombre de morts et des gens qui y sont, pendant qu'on est, nous, ici, au chaud, en souffrance épouvantable, si on pouvait faire une minute de silence, ce n'est pas grand-chose, mais ça veut dire qu'on est tous avec les familles syriennes, avec les familles turques.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions là-dessus ? Sur le côté professionnel, oui, j'ai entendu dire que le Secours Populaire se mobilisait au niveau national pour pouvoir aider directement et ce sont des gens sérieux, donc effectivement, c'est une possibilité, mais on doit prendre le temps de bien étudier les choses. Je pense qu'il faut que ça ait du sens. Sur la minute de silence, pour tout vous dire, je comptais la semaine prochaine et les élus qui souhaiteront nous accompagner à aller voir l'association turque pour pouvoir avoir cette minute de recueillement ensemble. Donc si vous voulez, parce que je ne veux pas qu'on le fasse qu'entre nous, c'est aussi une démarche d'aller vers, comme on dit maintenant, et je pense que ce serait une bonne chose qu'on puisse se déplacer, pour ceux qui pourront, directement à l'association.

Josette PHILIPPE : Il faudra nous avertir.

Monsieur le Maire : Oui, bien sûr. La date n'est pas encore calée, mais notre cher Eric MOINE national qui est derrière moi va caler ça rapidement et on essaiera de vous informer le plus tôt possible dès qu'on le saura. Merci en tout cas pour ce soutien, cette solidarité affichée. Dans les points, il y a également la création du groupe Dreux au cœur. Je vous informe la création du groupe Dreux au cœur composé de Madame Josette Philippe, Caroline Iften, Aïssa Hirti, Jacques Alim, Pascal Rossion, Arnaud Dautrey et Chérif Derbali. La cheffe de ce groupe, c'est Madame Josette Philippe, comme vous l'aviez demandé et signé dûment.

On va passer maintenant aux points à l'ordre du jour. Je prendrai — il y a une série de questions orales qu'on prendra bien sûr à la fin, vous connaissez le principe, vous pouvez 48 heures avant, je crois, au minimum, déposer les questions orales et elles seront posées à la fin du conseil municipal. C'est une question orale avec une réponse qui n'appelle pas de débat, mais vous connaissez comment ça fonctionne.

Assemblées

1 - Approbation du Procès-verbal du 13 décembre 2022

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Allez, le procès-verbal. Le premier point, c'est le procès-verbal du dernier conseil municipal, est-ce qu'il y avait des observations là-dessus ? Monsieur David, je vous en prie, allez-y !

Maxime DAVID : Simplement signaler que, lors du dernier conseil, on avait demandé à ce que spécifiquement, les éventuels départs d'élus lors du conseil soient notifiés. Ça a été le cas, donc, je voulais remercier les services de l'avoir pris en compte. Simplement, on avait aussi demandé, lorsqu'il y a des votes qui sont individuels, ce qui peut arriver sur certains sujets, que ce soit non seulement comptabilisé comme tel dans le procès-verbal, mais si on pouvait avoir même nommément aussi les votes, puisque tout l'intérêt d'un vote individuel, c'est qu'on puisse laisser aussi une trace, puisque ce qui est marqué, là, je pense à la délibération sur les dimanches, c'est comptabilisé numériquement, mais pas individuellement. Or c'est l'intérêt encore une fois de pouvoir les retrouver, si c'est possible.

Monsieur le Maire : Oui, merci, Monsieur David. Madame Abjean me disait qu'à chaque fois, il faudra noter qui vote quoi, etc... non pas par groupe quand ça arrive, quand vous libérez le vote comme on dit. C'est la seule observation, c'est bon ? Ah pardon, Madame Philippe, excusez-moi.

Josette PHILIPPE : Moi, je profite. On va voter cette délibération. Néanmoins, je reviens à ce que je disais lors du dernier conseil municipal, notre présence, la présence de notre groupe dans les commissions.

Monsieur le Maire : Je vous ai déjà répondu sur cette question-là, donc, je ne vais pas y revenir.

Josette Philippe : Mais je ne suis pas d'accord avec votre réponse.

Monsieur le Maire : C'est une réponse juridique. **Unanimité** sur le vote de ce PV ? Je vous remercie.

2 - Élection d'une Adjointe au Maire

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Allez, on prend le point 2, qui est : pour faire suite à la délibération du conseil municipal du 17 novembre 2022, ayant décidé de ne pas maintenir madame Josette Philippe dans ses fonctions d'adjointe au maire, le poste de huitième adjointe au maire est vacant. L'article L.2122-7-2 du CGCT prévoit qu'il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints. Ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe pour ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Donc le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants. Il convient donc de procéder à l'élection d'une adjointe au maire qui prendra le huitième rang des adjoints au maire dans les conditions fixées par le CGCT. Je vous demande si vous êtes d'accord de bien vouloir décider que la nouvelle adjointe au maire prendra la huitième place dans l'ordre des adjoints au maire et de procéder aux votes à

bulletin secret pour l'élection de la huitième adjointe au maire. Il y a-t-il des candidates ? Il faut lever la main, si tu es candidate. Christine Picard. Je vous remercie. Du coup, on va procéder au vote à bulletin secret. Vous avez dans la petite pochette devant vous, des bulletins blancs. Vous savez comment il faut voter, et puis je vais appeler chaque conseiller. On passera dans les rangs. Alors, cette fois-ci, on m'a mis un tableau super bien. C'est dans l'ordre des places, donc ça devrait aller plus vite. Allez, à vos crayons, à vos bulletins, je vous remercie.

M. DAUTREY : On met le nom ?

Monsieur le Maire : Il faut mettre le nom. Alors, Christine Picard ou C. Picard, pour ceux qui veulent voter pour Christine Picard, bien entendu. Pensez à ceux qui ont, bien sûr, une procuration.

Et donc, je procède au vote pour moi-même et pour Madame Chantal Deseyne. Ensuite, nous avons Jean Michel Poisson. Fouzia Kamal, Sébastien Leroux, Nelson, Sophie Willemin, Caroline Vabre, Talal Abdel-Kader, Mariam Cissé, Mounir Chakkar, Lydie Guérin. Ensuite, on passe de l'autre côté, Guetti Poisson, Amber Niaz, Yucel Kisa — je ne vais pas trop vite, ça va — Silvia Cousin, Ratko Klisura, Christine Picard, Valérie Verdier, Alain Guenzi, Hélène Barbe, François Jaguin, Nicola Carnevale, Josette Martin. Pascal Rossion n'est pas arrivé, donc ce sera madame Philippe qui va voter pour Pascal Rossion, et Josette Philippe en propre. Arnaud Dautrey avec pouvoir Chérif Derbali, Aïssa Hirti, Jacques Alim, Caroline Iften, Valentino Gambuto — j'ai perdu un peu l'ordre mais ce n'est pas grave,, Carine Gentil, Laurent Fontaine, Florence Archambaudière, mais j'imagine que Monsieur Homps a déjà voté. D'accord. Maxime David et Marie-Françoise Scavennec. C'est ça ? Tout le monde a été appelé, c'est bon ? Quelqu'un de l'opposition, Madame Gentil, vous êtes habituée maintenant, et puis Amber, si ça te va ? Ah non, c'est le secrétaire. Excuse-moi. Je suis tellement habitué, tu as vu, c'est dingue. Allez, Silvia, s'il vous plaît ! J'en profite, tout le monde est passé à la photo ? Non. Guetti a été en retard. Amber, tu as eu le temps ou pas ? Oui, c'est bon. C'est bon pour tout le monde ? . Vous avez rajeuni, Mesdames, ce n'est pas grave, il n'y a pas de problème.

Silvia COUSIN : Blanc, C. Picard, Christine Picard, blanc, Christine Picard, Christine Picard, Christine Picard, Christine Picard, Picard Christine, blanc, blanc, non donc nul, Christine Picard, Christine Picard, Christine Picard, Christine Picard, Christine Picard, Christine Picard, Picard, blanc, Amber Niaz, Amber Niaz, Amber Niaz, Amber Niaz, blanc, blanc, blanc, blanc, Christine Picard, Christine Picard, Christine Picard, Amber Niaz, Christine Picard, Amber Niaz, Christine Picard, Christine Picard, Christine Picard, Christine Picard. 22.

Monsieur le Maire : Donc, pour le procès-verbal, je note que Monsieur Rossion vient d'arriver et donc la procuration, voilà.

M. Hirti : Il y a 22 pour.

Monsieur le Maire : On a retrouvé nos petits. Tout le monde a voté. On a 39 votes : Amber Niaz, sept. Neuf blancs, un nul et 22, Christine Picard.

Je déclare Christine Picard élue huitième adjointe. Félicitations, Christine !

3 - Représentation de la municipalité - Lycée Rotrou

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Je passe à la troisième délibération, représentation de la municipalité au sein du lycée Rotrou. La Ville de Dreux est représentée au sein du conseil d'administration du lycée Rotrou par Lydie Guérin en qualité de titulaire et le poste de suppléant est vacant. Il convient donc de pourvoir ce poste. Je vous propose la candidature de Nicola Carnevale comme suppléant et je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir décider que le vote aura lieu à main levée et de désigner au sein du lycée Rotrou, Nicola Carnevale comme suppléant. Les membres au sein du CA de Rotrou seront Lydie Guérin en titulaire et Nicola Carnevale en suppléant. Il y a-t-il d'autres candidats ? Non. On peut procéder à main levée. Qui est pour ? Ce sera plus simple, l'administration aura le temps de compter. Qui s'abstient ? Toutes les oppositions s'abstiennent. Il n'y a pas de contre ? **Unanimité, moins 15 abstentions** : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY.
Je vous remercie.

4 - Représentation de la municipalité - Conseil d'Administration de la société de construction de Dreux

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Quatrième délibération, représentation de la municipalité au sein du conseil d'administration de la Société de construction de Dreux qu'on appelle Semcd. Chérif Derbali m'a fait connaître sa volonté de démissionner du conseil d'administration de cette Sem à compter du 1^{er} mars 2023. Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la Semcd, il convient de pourvoir à son remplacement par un membre du conseil municipal pour le conseil d'administration. Chérif Derbali occupe actuellement le poste de président du conseil d'administration et on doit habiliter un de nos membres pour se présenter à l'élection et être candidat à la présidence du conseil d'administration. Je vous propose la candidature de Ghatti Poisson pour remplacer Chérif Derbali au sein du conseil d'administration de la Semcd, d'habiliter Alain Guenzi à présenter sa candidature aux fonctions de président du conseil d'administration de la Semcd. Je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir décider que le vote aura lieu à main levée, de relever Chérif Derbali de ses fonctions de représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la Semcd et de désigner Ghatti Poisson au sein du Conseil d'administration de cette société, habiliter Alain Guenzi à présenter sa candidature aux fonctions de président de cette Sem, la Semcd. Il y a-t-il d'autres candidats ? Des interventions, pardon, je vous en prie. Allez-y, Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Juste pour vous dire que même si l'activité de la Semcd est de plus en plus réduite, il nous semble quand même une fois de plus anormal qu'une structure telle que celle-là, il n'y a l'intérieur que des gens de la majorité, puisqu'il y aura sept personnes de la majorité. Nous souhaiterions un poste pour l'opposition et, le cas échéant, on votera contre.

Monsieur le Maire : Monsieur David, allez-y.

Maxime DAVID : Merci. J'avais simplement la curiosité de savoir si la fonction de président de la Semcd est ouverte à une indemnité de fonction. Et plus largement, ce serait l'occasion d'avoir pour

information aussi la liste un petit peu exhaustive de toutes les fonctions qui puissent être occupées par des membres de ce conseil dans des organismes satellites ou autres, qu'on puisse avoir un tableau comme vous le faites pour les indemnités d'élus, mais qu'on puisse avoir un tableau exhaustif de toutes les fonctions qui sont ouvertes à rémunération, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire : Je posais la question parce que c'est une bonne question. À ma connaissance, Chérif Derbali était indemnisé pour le poste parce qu'il y avait une secrétaire et lui occupait toutes les fonctions de PDG finalement, et il était indemnisé jusqu'au 1^{er} mars. Ce qui ne me semble pas non plus anormal puisque c'est vraiment une charge de travail. Vous connaissez ses qualités professionnelles. D'ailleurs, ça se fait dans un très bon état d'esprit. J'aurais dû le dire, mais on en a discuté ensemble. Oui, c'est ouvert à indemnisation parce que c'est une vraie charge de travail. À ma connaissance, Chérif Derbali avait 1 000 euros d'indemnités. Ça me semble plutôt cohérent par rapport à la masse de travail parce qu'il faisait un peu tout, pour être très clair, notamment la comptabilité, etc. Par contre, l'activité n'est pas énorme non plus. Par contre, il a une charge, c'est qu'il s'occupe aussi de la SCI des Archers qui est la SCI dans laquelle nous sommes avec la Caisse des Dépôts et le couple Brunet qui est porteur de l'immobilier du cinéma et des restaurants. Vous avez une question complémentaire, allez-y.

Maxime DAVID : Simplement, en rebond à votre réponse, je partage votre avis, c'est-à-dire que chaque fonction mérite aussi, le cas échéant, je pense qu'il y a des responsabilités juridiques qui sont engagées aussi, donc ça mérite aussi une indemnité, ne serait-ce que pour le temps passé. Simplement je disais en plus de ma question spécifique à la Semcd, est-ce qu'on pourrait avoir la liste de toutes les fonctions que des membres de ce conseil peuvent occuper en représentation de la Ville ?

Monsieur le Maire : J'avais oublié cette partie de question, excusez-moi, merci de me le rappeler. En rémunération, il y a fraîchement la SPL. On l'a déjà expliqué, on en a déjà débattu. Il y a la Semcd. À l'OPH, il n'y a rien. C'est moi le président. Gédia, il n'y a pas d'indemnisation ni de jetons de présence ni d'indemnité, c'est zéro. Qu'est-ce qu'il y aurait d'autre ? Au GIP, je regarde Sophie, il n'y a rien. À l'Hôpital, au conseil de surveillance, il n'y a rien. Le SICSPAD, le syndicat qui gère les communes pour le centre de secours de Dreux. Il y a une indemnité qui doit être de 700 euros, 800 euros. Combien ? 550 net, c'est ça.

Arnaud DAUTREY : Brut, je crois.

Monsieur le Maire : Qu'est-ce qu'il y a d'autre ? Après, il y a l'Agglomération, c'est autre chose. C'est tout à ma connaissance. Si j'oublie quelque chose, vous nous tiendrez informés, je regarde l'administration. C'est uniquement ça. Multiservices, il n'y a pas d'indemnité, il n'y a rien. On essaie de mettre en relation la charge de travail que ça représente et les économies que ça représente aussi pour la société généralement avec des indemnités. Ce qui ne nous semble pas non plus de mauvais aloi. La question de monsieur Gambuto, il n'y aura pas de place pour l'opposition malheureusement. Mais les enjeux sont tellement peu importants. Sur la SPL, on va avancer parce qu'il y a des enjeux. On a trouvé une formule pour pouvoir accueillir un membre de l'opposition. On va vous faire une proposition très prochainement. On peut passer au vote ? Qui s'abstient ? Dreux au cœur s'abstient. Qui vote contre ? Les autres oppositions. Le reste, c'est bon. **À la Majorité, moins 8 voix contre :** Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY, et 7 abstentions : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN. Je vous remercie.

Sécurité

5 - Révision du Plan Communal de Sauvegarde

Sébastien LEROUX

Monsieur le Maire : On passe à la délibération numéro cinq, si je ne me trompe pas. C'est ça ? Le plan communal de sauvegarde, Monsieur Leroux, je dirais un petit commentaire après si ça ne te dérange pas.

Sébastien LEROUX : Il s'agit de la révision du plan communal de sauvegarde. Il existe effectivement un plan aujourd'hui. Celui-ci, au regard de l'actualité, on l'a vu ces derniers temps à l'échelon national, il y avait le délestage concernant l'énergie à organiser. Mais ça, aujourd'hui, c'est un peu moins d'actualité, et heureusement. Mais ça fait partie des opérations sur lesquelles les collectivités doivent être mobilisées. Je rappelle quand même que sur le plan d'organisation, généralement, de toute façon, c'est du ressort de l'État, mais chaque commune doit établir un plan pour pouvoir répondre au plus près, tant sur le terrain et l'humain, avec les services de l'État sur une organisation. On l'a vu aussi avec la pandémie. Ça, ça fait partie des faits nouveaux puisqu'avant, on gérait les inondations, les mouvements de terrain, tout ce qui pouvait poser problème en termes de sécurité publique sur la ville. Et aujourd'hui, il y a des éléments nouveaux, comme on l'a vu ces derniers temps, et on doit effectivement repenser complètement le plan communal. On va mettre en place un COPIL, un comité de pilotage, avec quelques élus, des représentants acteurs de la sécurité et de la prévention. On va constituer ce groupe aussi avec des cadres et des agents de la collectivité, les sachants qui pourront apporter leur expérience et l'appui technique sur la constitution et également accompagnés d'un cabinet spécialisé parce qu'effectivement, il faut avoir un œil extérieur. On peut avoir nos solutions, mais c'est toujours mieux d'avoir l'appui d'un cabinet pour pouvoir avoir cette vision technique et précise sur ces sujets. On ne peut pas prendre ça au hasard. On vous demande, si vous en êtes bien d'accord, à autoriser monsieur le maire à signer l'arrêté de révision plan communal et de sauvegarde.

Monsieur le Maire : Il y a-t-il des questions là-dessus ? Je vais de gauche à droite, Monsieur Gambuto, Monsieur David, et après, je passe à la suite.

Valentino GAMBUTO : C'est bien par la gauche que vous commencez. C'était pour la boutade. D'ailleurs, ce n'est pas une boutade que d'être à gauche, mais c'est bien par la gauche. Juste vous dire, pendant la commission, on avait travaillé et j'ai cru comprendre que lorsqu'on parlait des risques, il ne s'agissait pas que des risques naturels, mais aussi des autres risques qui sont très larges et d'évoquer, pourquoi pas dans cette délibération, ou en tout cas de développer, ce peuvent être aussi les risques qu'il faut prévenir tel le terrorisme, telles les cyberattaques, etc. Et si c'était bien le cas, évidemment, même si ce n'est pas le cas, je pense que ce serait utile d'avoir la présence de l'opposition. Et le fait d'avoir ce type de risques, il me semble que ce serait pertinent d'inviter aussi autour de la table des chefs d'établissement, des gens qui sont aux responsabilités, des proviseurs pour ce qui peut se passer dans les lycées et collèges et les écoles primaires, pour qu'on ait des réactions communes et une façon de travailler ensemble avec toutes les structures.

Monsieur le Maire : Ensuite, il y avait monsieur Hirti. Pardon, c'est madame Philippe.

Josette PHILIPPE : Je souhaitais que vous puissiez intégrer au sein du COPIL un membre de notre groupe. Je ne vais pas paraphraser ou répéter ce qu'a dit monsieur Gambuto.

Monsieur le Maire : Il y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Hirti ?

Aïssa HIRTI : Monsieur Leroux nous a indiqué que vous alliez vous faire épauler par un cabinet pour élaborer le PCS. Encore un cabinet avec toute la liste des cabinets avec lesquels vous travaillez aujourd'hui. Est-ce qu'on pourrait avoir la liste de l'ensemble des cabinets avec lesquels vous travaillez, les bureaux d'études ? De toute façon, on va vous faire la demande officiellement par courrier pour qu'on ait connaissance de l'ensemble des cabinets. Encore un coût complémentaire, alors que je pensais qu'à l'intérieur de nos effectifs, on avait les compétences pour pouvoir élaborer ce PCS qui existe déjà, qu'il faut améliorer, mettre au goût du jour.

Monsieur le Maire : Il y a-t-il d'autres questions ? Non, je vais faire une réponse globale. J'ai su que durant cette discussion à la commission, vous aviez demandé, Monsieur Gambuto, au nom de l'opposition d'être présent notamment au COPIL. On vous invitera. Peu importe le statut, mais vous serez présent au COPIL. On va regarder avec l'administration sous quelle forme, mais il n'y a pas de souci là-dessus. Oui, il y a besoin de coordination parce que le plan de sauvegarde communal aujourd'hui a beaucoup évolué dans son esprit. Le nôtre est très ancien, complètement obsolète. Il faut revoir complètement ce plan. L'idée étant globalement de permettre la continuité des services publics dans des cas plus ou moins graves et des cas des fois qu'on n'imagine pas, tout simplement. Ça se fait en collaboration avec les services de l'État, bien sûr, avec nos moyens. Et on s'est aperçus des fois sur l'incendie au Moulec qu'on avait des choses, mais que ce n'était pas fluide, que les gens n'avaient pas les bons numéros de téléphone, qu'on ne savait pas où étaient les lits. Il faut que ce soit activé, il faut que ce soit entretenu, etc. C'est un travail de spécialistes. On va faire appel à un cabinet pour nous épauler. Ce ne sont pas des sommes incroyables, on n'en a qu'un seul, c'est McKinsey, je plaisante. On en a plusieurs effectivement, mais comme toutes les collectivités. Là où vous travaillez, Monsieur Hirti, à l'IFSI, il y a plein de cabinets qui travaillent aussi. Ce qui est tout à fait normal parce qu'il y a une technicité dont on a besoin. Je ne veux pas faire de polémique là-dessus. C'est un travail de spécialistes et les risques ont tellement évolué et on voit des fois des choses qu'on n'imagine pas peuvent arriver. Il faut prévoir au maximum les cas qui sont parfois compliqués à imaginer. Mais il faut avoir les choses sous la main et surtout que les acteurs qui sont responsables de ce PCS qui sont des acteurs de terrain puissent avoir les bonnes coordonnées, connaître les gens et ça s'entretient durant toute l'année. C'est surtout ça. Heureusement, on se connaît bien, on passe un coup de fil, on s'arrange. Je l'ai vu sur le Moulec. Les gens se sont d'ailleurs mobilisés très facilement. Moi, j'ai été très fier de voir que les élus étaient mobilisés, que les services de l'État étaient tous là, la Croix rouge s'est mobilisée immédiatement, les services de la Ville étaient présents, etc. Ça s'est bien passé, mais ça aurait pu être plus fluide. Ça nous a aussi interpellés. Et comment garantir la continuité du service public si, par exemple, on n'a pas d'électricité ? C'est basique, mais le délestage nous a fait prendre conscience de ça. Comment faire en sorte d'avoir le CCAS qui puisse être alimenté, la mairie centrale, avoir un PC de crise autour des services de l'État. Il faut quand même savoir que la sous-préfecture n'a pas de groupe électrogène. C'est surprenant, mais il faut aussi le prendre en considération. Ce travail-là va être fait. Et puis, les groupes électrogènes qu'on a mis en place, ils seront mis certainement en place de manière définitive. L'étude nous le dira. Mais c'est quand même bien qu'on puisse se garantir une continuité du service public, parce que ce ne sont pas que des gens sur le terrain, ce sont aussi les

moyens de communication. S'il n'y a plus de téléphones portables, comment fait-on ? Toutes ces questions, là se posent. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

6 - Convention de formation préalable à l'armement et formation d'entraînement avec la ville de Vernouillet

Sébastien LEROUX

Monsieur le Maire : Monsieur Leroux, on parle impulsions électriques, c'est ça ?

Sébastien LEROUX : Je vais la lire entièrement parce que c'est un peu technique, mais c'est pour la bonne compréhension du public. Il s'agit d'une convention de partenariat entre la ville de Vernouillet pour définir les modalités de réalisation des formations préalables à l'armement et les formations d'entraînement au pistolet à impulsions électriques. Le contrat de sécurité intégré, signé entre l'État et les communes de Dreux et de Vernouillet, a comme objectif de répondre à l'évolution de la délinquance en adaptant les moyens des forces de police pour coordonner les actions de l'ensemble des partenaires institutionnels. Une partie de ce contrat vise à renforcer les équipements des polices municipales de Dreux et de Vernouillet qui disposent de matériels identiques, donc les pistolets à impulsions électriques notamment. À ce titre, une convention de partenariat autorisant une mutualisation des moyens et des compétences permettrait d'organiser des séances d'entraînement et de formation localement, sous l'égide du Centre national de formation de la fonction publique territoriale. Je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver le projet de convention de partenariat entre les villes de Dreux et de Vernouillet pour définir les modalités de réalisation de la mise en place des séances de formation à la manipulation du pistolet à impulsions électriques et d'autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Leroux. Questions, observations là-dessus ? Monsieur David, allez-y.

Maxime DAVID : Je trouve que c'est un sujet qui est très sensible et pour lequel je reconnais assez humblement que je m'autorise à évoluer aussi en fonction des circonstances. Ce n'est pas l'objet de la délibération puisqu'elle traite de la formation. Elle ne traite pas du principe même de l'armement de la police municipale, puisque c'est un débat dont vous nous avez privés en prenant cette décision seul.

Monsieur le Maire : Monsieur David, c'est pour sourire. C'était dans notre programme politique très clairement établi. C'est comme les retraites...

Maxime DAVID : Vous le dites bien puisqu'on est en plein débat, les oppositions ont l'occasion de dire tout ce qu'ils pensent de cette réforme. J'aurais aimé avoir, moi, l'occasion de vous dire ce que je pensais de cette politique. Je le ferai très rapidement ici. Simplement sur ce sujet-là, je pense qu'il faut avoir une position de principe. Je pense que la police municipale, elle doit avoir des missions différentes d'une police nationale, que c'est toujours intéressant d'avoir aussi une présence en uniforme qui puisse entretenir une relation différente avec la population. Et le fait d'avoir une arme a un impact sur cette relation. Je trouve à ce niveau-là que le principe est dommage. Néanmoins, il y a aussi un principe de réalité. Aujourd'hui, les personnes qui portent l'uniforme sont souvent prises pour

cibles et on ne peut pas partir du principe que ceux qui ont des intentions malveillantes fassent la distinction. À partir de là, il faut regarder les choses. Comme je l'ai dit dans cette délibération, ce n'est pas le débat, c'est une formation de ces agents. Quitte à ce qu'ils soient armés, autant qu'ils soient très bien formés. Ça change un peu l'orientation que j'aurai sur ce vote. Simplement vous dire que sur les pistolets à impulsion électrique, certes, ils n'ont pas de vocation létale par destination, mais ils peuvent l'avoir. Je rappelle que l'actualité est parfois cruelle puisqu'aux États-Unis il n'y a pas plus tard qu'il y a quelques semaines, un nouvel incident s'est produit, une personne est décédée à cause de l'utilisation de ce taser. Sur le débat des principes, je pense que justement, il y a d'autres principes qu'il faut avoir en tête : le respect de l'autorité. Je pense qu'aujourd'hui, dans notre société, il est important de rappeler qu'une personne en uniforme lorsqu'elle demande, par exemple, à une personne dans un véhicule de s'arrêter. Si elle ne s'arrête pas, cette personne doit savoir qu'elle s'expose aussi à une réponse parfois armée. Je pense que ça, il faut pouvoir le réaffirmer. On doit la protection de ces agents aussi, qui sont parfois menacés physiquement. Et puis, c'est mon avis personnel, on leur doit un a priori de confiance sur le bon usage de cette arme. Et à ce titre, personnellement, et je vous demanderais là aussi d'être vigilants puisque c'est certainement un vote qui entraînera une liberté individuelle, je voterai pour ce rapport pour les raisons que je viens d'évoquer.

Monsieur le Maire : Il y a-t-il d'autres interventions ? Madame Gentil ?

Valentino GAMBUTO : Je vais juste faire une petite parenthèse pour rebondir sur le propos de monsieur David. Nous aussi, on a beaucoup évolué et on est encore plus convaincus aujourd'hui qu'hier que d'armer la police municipale n'est pas une bonne idée. En reprenant même ces explications, la police municipale n'a pas pour mission de faire la même chose que la police nationale parce que bien évidemment, on n'est pas contre l'armement de la police nationale, mais chacun sa mission. Après, je suis très embêté pour voter parce que la délibération nous dit : "est-ce qu'on est d'accord pour les former ?" Tant qu'à faire, s'ils ont un taser, autant qu'ils soient formés.

Monsieur le Maire : Vous n'avez pas compris. Ce n'est pas ça, la délibération, Monsieur Gambuto. C'est une information entre la ville de Dreux et la ville de Vernouillet pour une formation qui est obligatoire.

Valentino GAMBUTO : Oui. Alors, est-ce qu'on est d'accord sur l'idée et de les former et de mutualiser pour que la formation se passe ici et qu'il y ait cet accord, ça semble assez évident. Mais compte tenu du fait que justement le fait d'être armés ne répond pas à notre vision de ce que doit être et de ce que doit faire la police, on est perdus entre les deux, on va s'abstenir.

Monsieur le Maire : Il y a d'autres interventions ? Madame Gentil, allez-y, je vous en prie.

Carine GENTIL : Dans le prolongement de ce qui vient d'être dit, effectivement, je ne me prononce pas sur la mutualisation du coût de la formation pour l'entraînement au pistolet à impulsions électriques. Simplement, étant farouchement contre l'armement de la police municipale, je ne m'abstiendrai pas et je voterai contre pour être en cohérence avec le principe.

Monsieur le Maire : Monsieur Homps, allez-y.

André HOMPS : Simplement pour dire que nous sommes favorables à l'armement de la police municipale.

Monsieur le Maire : On a tous les votes possibles. Quelqu'un veut sortir de la salle et s'abstenir ? Je plaisante ! Je fais une réponse. On peut passer au vote après, ça vous convient ? Ce qu'il faut déjà savoir, c'est qu'on peut évoluer sur la question, on peut réfléchir sur la question comme le disait Monsieur David. On peut avoir des convictions là-dessus. La réalité, c'est qu'aujourd'hui, plus de la moitié, je crois, ce sont 60 ou 65 % des policiers municipaux sont armés en France. Je ne dis pas des polices municipales, des policiers municipaux, parce que, par exemple, quand vous avez 400 policiers municipaux à Nice qui sont tous armés, dans les effectifs, ça compte. Ensuite, aujourd'hui, comme vous le disiez, les voyous qui viennent sur la ville de Dreux, ils ne vont pas faire une recherche sur Internet pour savoir si la police municipale est armée ou pas. Ils voient du bleu, c'est du bleu. On ne peut pas les faire travailler dans les conditions actuelles avec ce qu'on connaît, on est toujours en Vigipirate rouge, sans être armés. Je pense que c'est inconscient.

Et d'ailleurs, vous regarderez bien, il y a 4 000 postes de policiers municipaux aujourd'hui ouverts en France, qui ne sont pas pourvus. Les policiers municipaux, qu'est-ce qu'ils vous disent ? Ils vont en priorité candidater sur des postes qui sont des postes où il y a une arme létale qui est mise à leur disposition parce que le métier a beaucoup évolué. Sur la convention, c'est bien de faire ça ensemble avec Vernouillet, je trouve ça très bien. Il n'y a pas de sujet, on est tous d'accord là-dessus. Enfin, on est d'accord pour conventionner, pas forcément sur le... Le pistolet à impulsion électrique, je pense que c'est important parce que ça donne une graduation dans l'intervention des policiers. Ils peuvent avoir le tonfa ou le bâton, la bombe lacrymogène, le pistolet à impulsion électrique et enfin, si besoin, l'arme létale. Ça donne des solutions où des fois, des gens, on a du mal à les arrêter et ça donne une myriade de solutions. C'est ça, l'idée.

Je pense qu'il faut qu'on offre à nos policiers municipaux tous les moyens, tout le panel pour pouvoir intervenir dans les meilleures conditions. Le but étant quand on intervient, c'est de ne pas tuer quelqu'un, c'est de maîtriser une situation où quelqu'un peut s'en prendre à d'autres personnes ou à des biens. C'est une politique qu'on suit. Je pense d'ailleurs, quand vous regardez la qualité des policiers municipaux de Dreux qu'on a recrutés, on a des gens de grande qualité qui viennent de la gendarmerie, qui viennent de la police, des fois des anciens militaires. Ce sont des gens qui ont du sang froid, qui ont du savoir-faire. Tout cela est bien maîtrisé. Sébastien Leroux, je dirais, est au quotidien auprès d'eux pour s'assurer que tout se passe bien. On n'est jamais à l'abri d'un dérapage, d'une catastrophe ou de choses comme ça. Mais je rappelle quand même qu'à la basilique de Nice, les primo intervenants, c'est la police municipale. Ils ont sauvé des gens parce qu'ils étaient les premiers sur la basilique. Ils ont pu stopper le terroriste qui voulait égorger des gens qui commençaient à le faire. Vous voyez, ce genre de choses. Je rappelle que le gouvernement, Monsieur David, que vous soutenez, monsieur Castex a remis la Légion d'honneur à ces policiers municipaux. Vous voyez ? On peut évoluer, ça doit aussi nous interroger. Il faut savoir que la formation des policiers municipaux est du même niveau que la police nationale. Et on les suit très précisément.

J'encourage la police municipale à s'entraîner énormément aux armes parce que quand vous regardez la police nationale ou la gendarmerie, ils ont 90 cartouches par an, trois séances par an de 30 cartouches. Moi qui suis tireur sportif, je vous le dis, c'est ridicule. Pour ne pas créer de frustrations, pour que les gens puissent bien maîtriser leur arme, il faut s'entraîner régulièrement. Nous, on a investi

aussi sur les cartouches, les séances d'entraînement, etc., parce qu'on veut que les policiers soient de très bon niveau. Vous savez, souvent, les policiers nationaux sont de meilleurs tireurs à la sortie de l'école que 20 ans après, parce qu'ils ne s'entraînent pas assez. Nous, on veut que les gens soient de bon niveau. On est vigilants sur tout ça. Le moindre écart, on le sanctionne parce que si on les arme, on veut de grands professionnels.

Je passe au vote. Qui est contre ? On va prendre notre temps. Madame Gentil est contre. Qui s'abstient ? Monsieur Fontaine, monsieur Gambuto, madame Scavenec. Qui est pour ? Monsieur Homps, monsieur David et Dreux au cœur tout l'ensemble, et la majorité bien sûr. Je vous remercie. Ce n'est pas une question simple, j'en conviens. On évolue, vous savez. Quand on regarde les sondages, malheureusement, quand il y a un attentat, vous voyez bien l'évolution de l'opinion publique aussi. Quand il y a des périodes très calmes, etc. Vous voulez ajouter quelque chose, Monsieur Gambuto ?

Valentino GAMBUTO : Le problème, ce n'est pas d'avoir confiance ou pas en nos policiers municipaux parce qu'on a de très bons policiers municipaux et que les Drouais aiment beaucoup, il y a une très bonne relation. Mais justement, quand je dis chacun à son métier. De la même manière, lorsqu'il y a quelquefois des moments un petit peu durs, je ne suis pas contre le fait qu'il y ait une présence CRS pour autant. Je donne l'exemple simplement lorsqu'il y a eu une manifestation il y a un an et demi. À ce moment-là, la police municipale était venue avec les gros flash-balls. Ça avait changé fondamentalement la relation entre la police municipale avec qui on manifeste, mais vraiment avec beaucoup de respect habituellement et ce moment-là où ils étaient avec leur Flash-Ball un petit peu habillés en CRS. Le vrai problème, il est : quelle relation on a avec la police, la police municipale, le CRS, le garde champêtre, le professeur ? Ce n'est pas du même niveau. Après, qu'on me dise sur la formation, il n'y a pas non plus la même formation tout au long de la vie professionnelle en ce qui concerne les policiers municipaux, en général. Vous me dites qu'il y en a un peu plus ici, je veux bien l'entendre. En tout cas, ce n'est pas du tout le même métier. Vraiment, fondamentalement, ce n'est pas le même métier. C'est pour cela qu'on se dit qu'il vaut mieux éviter.

Monsieur le Maire : Vous avez raison, ce n'est pas le même métier. D'ailleurs, les prérogatives et le cadre juridique sont complètement différents aussi. Même le fait de sortir son arme, c'est un cadre juridique complètement différent. Ça, on n'en disconvient pas, ce n'est pas le sujet.

Valentino GAMBUTO : On ne leur demande pas d'aller arrêter quelqu'un, par exemple.

Monsieur le Maire : Vous m'aviez parlé de cette séquence où il y avait des lanceurs de Flash-Ball, LBD en version light. Je vous avais dit aussi que ça m'avait laissé une drôle d'impression et que les LBD, il faut les sortir quand il y a vraiment un cas particulier. J'avais partagé ce constat avec vous, on en avait parlé il y a un an et demi effectivement. Je trouve que ce n'était pas de bon aloi de sortir des trucs comme ça, à part dans des cas exceptionnels. C'est bien qu'ils aient tout le matériel à disposition, mais il y a un temps pour tout. On en a parlé avec les policiers municipaux et c'est rentré dans l'ordre. D'ailleurs, je crois que vous ne les avez pas vus les ressortir ? Voilà.

On passe au vote : **à la Majorité, moins 1 voix contre** : Carine GENTIL **et 4 abstentions** : Valentino GAMBUTO, Marie-Françoise SCAVENEC, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY.

7- Convention avec la Société Protectrice des Animaux (SPDA)

Sébastien LEROUX

Monsieur le Maire : On parle de la SPA, Monsieur Leroux. Tu nous lis la délibération ou tu nous fais un résumé ?

Sébastien LEROUX : C'est la signature de la convention avec la SPA, c'est un renouvellement, ça existe depuis 2000 d'ailleurs, qui assure le ramassage des animaux errants dans la ville. Toutefois, elle ne prend pas en compte les chiens de catégories dangereuses, chiens d'attaques et de défense et ne peut pas intervenir en cas d'urgence pour des animaux blessés ou dangereux. Pour ces raisons, la Ville a également souscrit auprès d'une société de capture d'animaux qui s'appelle Lucky Dog qui est en capacité de répondre justement à ce critère d'urgence. Je vous propose le renouvellement de cette convention à compter du 7 février 2023 pour les animaux perdus, sans critère de dangerosité ou d'urgence et en attente d'être récupérés par leur propriétaire. L'intervention de la SPA est moins onéreuse que celle effectuée par la société Lucky Dog qui facture à la Ville 300 euros par animal. En contrepartie du service public rendu par la SPA et compte tenu du nombre d'interventions, la Ville de Dreux s'engage à verser à cet organisme la somme de 3 116,50 euros pour l'année à venir et de fixer en fonction du nombre d'habitants, soit 31 165 au dernier recensement. Je vous demande d'approuver le projet de convention joint en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec la SPA.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Leroux. Questions, observations là-dessus ? Monsieur Alim ?

Jacques ALIM : Une question, le chenil qui était au garage municipal, il existe toujours ou pas ?

Sébastien LEROUX : Oui, le chenil existe toujours.

Monsieur le maire : Il y a une réflexion de savoir si on peut le repositionner. C'est une question qui se pose. On travaille avec la police et Vernouillet pour voir si on peut faire les choses en commun, mais il existe toujours. On peut passer au vote ? Est-ce qu'il y a l'unanimité là-dessus ? Il y a des abstentions, des contre ? Non ?

Unanimité.

Je vous remercie.

Transition écologique

8 - Biens vacants sans maître : actualisation de la liste des parcelles

Nelson FONSECA

Monsieur le Maire : On passe aux biens vacants sans maître. Monsieur Fonseca, s'il vous plaît.

Nelson FONSECA : Bonsoir à tous. Vous trouvez la liste des parcelles non bâties qui sont concernées par les dispositions de biens vacants sans maître. Par courrier en date du 15 septembre 2022, la préfecture d'Eure-et-Loir a notifié à la Ville de Dreux la présomption de vacances de biens. Et je vous rappelle qu'on a été accompagnés dans cette démarche par la SAFER. On est devenus propriétaires d'à peu près 50 000 mètres carrés pour la bagatelle de 11 000 euros. Néanmoins, dans la délibération du

13 octobre 2022 que nous avons prise ensemble, il y a une erreur matérielle qui a été constatée et nous devons ici la corriger. Je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir annuler la délibération du Conseil municipal en date du 13 octobre 2022, incorporer dans le domaine public communal, les parcelles susmentionnées et dire que cette incorporation sera constatée par arrêté municipal.

Monsieur le Maire : J'ai raté une délibération ? Biens vacants sans maître. Et après, vous avez la neuf qui est le renouvellement de la convention. On a inversé les deux, la huit et la neuf, c'est ça que vous voulez dire ?

Nelson FONSECA : Ce que vous venez de dire, c'est le sanatorium.

Valentino GAMBUTO : Comme Monsieur Fonseca l'a vu, il me semble être la délibération 11 sur le sanatorium.

Monsieur le Maire : C'est la 11, on va y venir. Ne soyez pas trop pressé, on va y venir.

Nelson FONSECA : Vous avez sur la délibération numéro huit toute une liste de parcelles qui sont incorporées dans le domaine public.

Monsieur le Maire : Il y a une erreur effectivement. On parlera du sanatorium après.

Valentino GAMBUTO : Parce que vous avez parlé d'une erreur matérielle.

Monsieur le Maire : Oui, sur les fonciers visés par cette délibération, c'est une erreur matérielle avec la SAFER. C'est bon pour tout le monde, il n'y a pas de question ? On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Aïssa HIRTI : J'ai une question.

Monsieur le Maire : C'est un peu tard, mais allez-y.

Jacques ALIM : Quelle bonté !

Aïssa HIRTI : Ce n'est pas grave parce que j'avais levé la main. Vous ne m'avez pas regardé. On annule la délibération du 13 octobre. On ne retrouve pas les mêmes numéros de parcelles entre la délibérations du 13 octobre 2022 et celle que vous présentez ce soir. Vous évoquez la parcelle par exemple BX251, est-ce que c'est la même parcelle que la BX0251 ? Est-ce que vous avez comparé avec les deux délibérations parce qu'il y a des parcelles qui figurent sur la délibération de ce soir, mais qui ne figurent pas sur celle du 13 octobre.

Nelson FONSECA : Vous avez plusieurs erreurs. Il y a les parcelles BZ54 et C130 qui ont été mentionnées deux fois et les parcelles BY142, BZ59 et BX251, c'est la même chose que BX0251. À chaque fois qu'il y a un zéro, le zéro ne compte pas. Il subsiste un doute potentiel de propriétaire qui nous conduit à renouveler la procédure, tout simplement. Mais oui, on a bien vérifié la liste.

Aïssa HIRTI : Encore une erreur matérielle.

Monsieur le Maire : C'est une erreur matérielle.

Aïssa HIRTI : Ça fait beaucoup.

Monsieur le Maire : On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

9 - Biens vacants sans maître : convention avec la SAFER

Nelson FONSECA

Monsieur le Maire : On passe à la numéro neuf qui renouvelle la convention d'accompagnement.

Nelson FONSECA : Monsieur le Maire, c'est le renouvellement de la convention d'accompagnement pour la réalisation d'une procédure d'appréhension de biens présumés sans maître avec l'accompagnement de la SAFER. Comme je vous l'ai rappelé, sur la période 2021-2022, la Ville de Dreux a engagé une procédure de récupération de biens vacants sans maître permettant l'incorporation d'une superficie totale de 54 297 mètres carrés. Lors de cette étude, de nouveaux biens ont été identifiés comme étant potentiellement sans maître. Ces parcelles sont situées en zone A et N. Ça, c'était ce qui était déjà prévu dans la précédente convention. Viennent ici s'ajouter les parcelles qui sont en zone U, donc en zone urbanisable de notre PLU. Aujourd'hui, il y a 141 parcelles qui sont potentiellement réellement biens vacants sans maître. La convention que je vous propose de renouveler avec la SAFER nous permettrait d continuer l'acquisition à coût très modéré de ces parcelles biens vacants sans maître. Le coût de cette action s'élève à 11 815,38 euros. Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la SAFER pour l'appréhension de biens présumés sans maître et d'approuver le projet de convention.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Fonseca. Questions, observations là-dessus ? Non. On peut passer au vote. Qui est contre ? Là, c'était trop tard. Allez, Monsieur Hirti, posez votre question.

Aïssa HIRTI : Sur la convention avec la SAFER, vu qu'il y a des erreurs matérielles et je vois qu'il y a une aide à la rédaction des délibérations faite par la SAFER, il faut contrôler. Parce que si on leur met dans la convention qu'ils aident à la rédaction des délibérations et qu'on repasse les délibérations trois mois après, c'est qu'ils ne font pas leur travail correctement. Il y a un manque de rigueur. C'était plus une observation.

Monsieur le Maire : Ça n'appelle pas de réponse. Les erreurs matérielles sont faites pour être rectifiées, c'est dans un cadre juridique. Le Conseil d'État est très clair là-dessus. Il n'y a pas de difficulté. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

Urbanisme

10 - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme

Jean-Michel POISSON

Monsieur le Maire : Jean-Michel, on parle du PADD.

Jean-Michel POISSON : Nous sommes toujours dans la révision du PLU. Nous avons pris acte précédemment lors d'un conseil municipal du diagnostic qui était la première phase d'étude du futur PLU. À la suite, nous avons travaillé sur le PADD avec le bureau d'études pour définir les axes de développement de la Ville dans les années à venir. Ce PADD a été présenté aux personnes de tous les services de l'État, etc. Puis, nous avons eu un débat avec l'ensemble des élus qui avaient été conviés à cette réunion dans cette salle. Ce débat a été très intéressant. Je remercie Maxime David et je le remercie de ses interventions. Et puis, nous allons maintenant passer à la phase ultime de révision du PLU, avec un travail sur table, tel que nous l'avons proposé et tel que le souhaitent d'ailleurs les oppositions, de façon à aboutir au règlement du PLU, à l'horizon début juillet. Ce dont nous avons besoin, notamment, pour finaliser l'opération qui concerne le sanatorium avec la société Alderan qui est en cours d'étude de ce projet.

On a largement développé le dossier lors de la réunion qu'on a pu avoir. Maintenant, le travail sur table avec l'ensemble des élus, par petits groupes peut-être, on verra comment on va l'organiser. En tout cas, les services sont en train d'organiser tout cela. Je vous demande donc de prendre acte du dossier du PADD que vous avez eu en annexe, que vous avez reçu. J'ai votre demande, je crois, et je vous demande de prendre acte du PADD pour que nous passions à la phase suivante de la révision du PLU.

Monsieur le Maire : Merci, Jean-Michel. Il y avait une bonne réunion d'information avec l'ensemble des oppositions. Monsieur Gambuto, et après Monsieur David.

Valentino GAMBUTO : On travaillera plus tard et on développera plus tard, mais quand même deux-trois idées qui sont ressorties, et peut-être deux-trois chiffres qui étaient forts et presque inquiétants. Ce que j'ai retenu, c'est que finalement, notre marge de manœuvre, compte tenu de tout ce qui est lancé, elle est très étroite puisqu'on a découvert que c'était 800 logements qui seraient à construire en 10-15 ans, et qu'il y en a déjà un peu plus de 500 qui sont déjà proposés. Ça veut dire 300 logements en 10-15 ans, avec quelques-uns dans le cadre de la rénovation, etc. C'est ce qui nous a été dit pendant la réunion, et je soulignais d'ailleurs, je ne suis pas en train de me défaire sur la réunion, parce qu'elle avait été très bien présentée, ça avait été clair et toutes les questions que nous avons posées, on y a trouvé réponse. Sur le moment, c'était très très professionnel, donc il n'y a rien à dire. Mais justement, de retenir que le potentiel, il n'est pas très important sur les 10-15 ans. Et même l'objectif de développement démographique, finalement, n'est pas très important parce que si on était partis sur 2 400 habitants en plus en 10-15 ans, finalement c'est à peine prendre en considération les mouvements normaux. Et ceux qui ont les enfants aujourd'hui sont chez leurs parents, et qui vont vouloir habiter sur Dreux, si on prend les masses des gens qui se déplacent, ça ne fait pas beaucoup, donc ça veut dire qu'on a un potentiel qui n'est pas très important. Et tout ce qu'on a aurait pu imaginer comme développement est finalement beaucoup plus étriqué.

Moi, sur les réflexions, ce qu'on est en train de se dire, c'est que ce qui se dessine aujourd'hui, c'est la population de demain. Dans quelques années, c'est la population, donc les Drouais de demain. Chaque opération prend encore plus de sens. Là, par exemple, puisque vous en avez parlé, mais je ne vais pas me focaliser là-dessus, je pense par exemple au sanatorium. Au sanatorium qui en même temps est une opportunité, semble-t-il, et en même temps peut inquiéter, on peut s'inquiéter parce que ça peut être une telle bonne affaire, et je le dis sans ironie, pour les investisseurs qui veulent, qui sont en quête de défiscalisation, on peut se poser la question sur le devenir de ces logements dans les dix-quinze ans. C'est-à-dire qu'une fois que ces opérations auront été fructueuses, et c'est tant mieux parce que ça sert à ça, mais si ce sont des gens qui nous viennent de la région parisienne qui font que du placement et qui n'auront plus forcément un intérêt à l'entretenir et à faire attention à ses habitants dans 10-15 ans, eh bien, ça peut poser un problème de population, ce dont on redoute toujours dans une ville comme Dreux, d'avoir peur de devenir quelquefois, certains quartiers qui peuvent devenir, je ne dis pas que ça le deviendra, mais il y a un risque de devenir un peu le quartier-dortoir.

C'est-à-dire qu'on part sur quelque chose qui serait d'un haut niveau, et on pourrait avoir une évolution qui ne serait pas la bonne compte tenu du type d'investissement. Pour ceux qui pourraient trouver ma réflexion presque ridicule, je voudrais juste rappeler que c'est ainsi que sont nés les Chamards. C'étaient des tours résidentielles où beaucoup de Parisiens sont venus investir parce qu'on était dans quelque chose de super top, et ensuite, parce que les investissements ne valaient plus, etc. Il n'y a plus eu l'entretien, on a mis des années avant de le récupérer, avant que les HLM le prennent, et dans quel état ? Juste dire que j'ai une inquiétude sur l'évolution de ce quartier qui est pourtant un élément phare de votre programme. De dire qu'on va veiller vraiment, à défaut que ce soient les investisseurs, mais de trouver le moyen, peut-être maîtriser, ce n'est pas le terme, mais accompagner les habitants et les locataires de ces logements.

Monsieur le Maire : Allez, Monsieur David, je vous en prie.

Maxime DAVID : Moi, je pense que c'est un débat qui est extrêmement important, à la fois pour ce mandat, et je profite de la publicité de cette enceinte pour alerter les Drouais. C'est un vrai sujet qui peut passer un peu à la trappe si on le compare à des projets un peu plus concrets, type le sanatorium, mais le milliard d'euros qui va se déverser sur Dreux dans les 10 ans qui viennent.

Monsieur le Maire : Vous avez vu que Monsieur Sourisseau a dit "deux milliards", il m'a battu.

Maxime DAVID : La révision du PLU, c'est très important. Et là, l'étape qu'on aborde ce soir, c'est finalement un exercice de style puisqu'il s'agit de faire un petit peu le tour de tous les états des lieux et de tous les enjeux. Et à ce titre, le document qui nous a été présenté coche un peu toutes les cases. C'est un exercice qui est plutôt réussi. Je salue les services pour cela. Je salue aussi l'organisation de la fameuse réunion que vous avez évoquée, qui a été effectivement très productive, mais le vrai enjeu, Monsieur Poisson l'a dit, c'est le règlement, c'est quand on va rentrer dans le concret.

Le deuxième élément de mon propos, c'est qu'effectivement, la marge de manœuvre est très étroite et si je devais me concentrer sur un sujet, je prendrais le logement. Il reste finalement assez peu de logements sur lesquels on peut encore agir dans la conception de ce qu'on veut faire. Et donc là, j'aimerais qu'on soit extrêmement ambitieux, j'attends beaucoup de cette séance de travail dans ce

printemps, pour qu'on puisse faire des propositions et se donner vraiment des ambitions, parce qu'il faut que les Drouais comprennent que l'évolution d'un territoire aujourd'hui, il est pris dans des enjeux qui sont absolument considérables. Il y a des lois très contraignantes, la zéro artificialisation, il y a la stratégie nationale bas carbone, ce sont vraiment des enjeux qui sont très importants, qui sont très ambitieux, et il faut s'y tenir. C'est la fameuse transition écologique que tout le monde attend, eh bien, elle passe par ces contraintes et donc maintenant tout reste à faire.

Il y a quand même des éléments sur lesquels j'aimerais qu'on ait aussi un petit peu votre position, parce que, à la région, on travaille aussi sur le SRADT, en poupées russes, un ensemble de documents qui sont à mettre en cohérence. Il y a le SCoT notamment, à l'échelle de l'agglo. Sur l'artificialisation, on n'en a pas encore parlé là, je sais qu'il y a un enjeu territorialisé, ce fameux barème de moins 50 % d'ici 2030. Comment se positionne notre agglomération là-dessus ? Des fameux territoires vertueux qui ont été moins vertueux, quelle est votre position là-dessus ? Sur le logement, là aussi, le règlement sera très important puisqu'on a des enjeux de quel type de construction on veut faire, sur des enjeux d'énergie positive, sur des enjeux de mixité sociale, sur des enjeux de mixité aussi commerciale. Et là, je pense qu'il faut qu'on s'autorise à imaginer ce que seront les usages de demain et du centre-ville, et les quartiers de demain. Il y a aussi tout l'enjeu du découpage de l'ancien qui est extrêmement important et qui touche aussi les propriétaires.

Tout ça pour vous dire qu'il y a beaucoup d'enjeux. Dans le document qui nous a été présenté, effectivement, c'est bien fait, ça donne beaucoup d'informations. Il y a quelques petits propos qui m'ont alerté. Page 112, on fait mention d'un éventuel projet de golf. J'étais très étonné puisque vu ce qui s'est passé cet été, sachant qu'on va déjà avoir une patinoire à gérer, si on a en plus un golf en termes d'utilisation de l'eau, je trouve que ce n'est pas adapté, on a déjà en plus plusieurs golfs à proximité, ça m'a un petit peu paru déconnecté. Il y a aussi une mention de développer le loisir de nature, très bien, encore une fois, c'est ce qu'il faut faire. Je trouve que c'est en décalage avec ce qui est fait jusqu'à présent, puisque votre politique de loisir, j'ai plutôt l'impression qu'elle se résume à autre chose. On ne peut pas vraiment considérer ça comme de la nature. Pour conclure en une phrase, c'est un exercice de style qui est important, très important, qui est réussi, très bien. Moi, ce qui m'inquiète, c'est le décalage entre la théorie de ce document et la pratique de votre politique : on veut protéger le patrimoine, mais on avait envisagé de détruire la crèche. On veut maîtriser les évolutions des quartiers pavillonnaires... Dernier élément, tout ça pour vous dire que maintenant, il faut être à la fois ambitieux et vigilant parce que la marge de manœuvre est ténue, mais il y a des choses à faire et on sera là pour faire des propositions.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur David. Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous remercie. Le Premier adjoint, Jean-Michel Poisson, va faire une réponse, mais simplement, on est sur la qualité des projets à venir parce qu'effectivement, on ne pourra plus construire comme on construisait avant. Il y a des limites et le PADD l'explique bien, dans le nouveau PLU, ce sera limité. Mais Monsieur David, vous ne pouvez pas nous dire : "Attention, les ambitions vont être limitées, etc." Parce qu'on n'a pas l'ambition d'être 40 000 ou 80 000, comme on le disait, dans les années 60-70. À l'époque, le POS disait : "On va être 80 000 à Dreux." Ça n'a pas été le cas. C'était ça, à l'époque. C'est pour ça qu'on a autant de bureaux de tabac à Dreux. Au regard de l'évolution, on a autorisé des ouvertures de bureaux de tabac qui, au gré du POS qui disait qu'on serait peut-être 70 ou 80 000, c'est exactement ce que nous explique les douanes.

Vous ne pouvez pas nous dire qu'on n'a pas assez d'ambition pour construction de logements, et qu'en même temps, vous vous étonnez de l'étalement urbain. À un moment donné, il faut faire un choix. Et c'est pour ça, Monsieur David, je vous réponds, c'est aussi pour ça que la ville de Dreux, avec son agglomération, on a co-candidaté pour être label sobriété foncière, parce qu'on veut une meilleure utilisation du foncier, à la fois économique et pour le logement. Les dents creuses, comment on fait de mieux avec moins de terrains, comment on permet d'avoir des projets qui ne vont pas imperméabiliser les sols, etc. Le sanatorium dans 15 ans, 20 ans, c'est une excellente nouvelle pour Dreux, on ne va pas gâcher le plaisir, 228 logements de très haute qualité avec des gros investisseurs. Un hôtel de luxe dont le Permis de construire va être déposé au mois de mars-avril, c'est une très bonne chose pour Dreux. Franchement, il faut s'en féliciter.

Après, regardez ce qu'a fait Histoire & Patrimoine, ils travaillent depuis très très longtemps. Regardez les projets qui ont été menés il y a 20 ans, regardez ce que ça a donné, ça tient bien la route. Je n'ai pas eu d'exemples contraires. On a bien regardé avant de se lancer avec eux. Voilà, c'est une très bonne nouvelle. Maintenant, oui, on veut monter en qualité. Il y a quelques mois, je dirais même un an et demi, on a reçu le directeur général de la société Nexity parce qu'on lui a expliqué, quand on est arrivés aux manettes, que les projets qu'ils nous délivraient, ceux qui ont été votés, signés, on les assume, avant nous. Mais que des projets comme ça en centre-ville qu'ils faisaient auparavant, une qualité entrée de gamme, ça ne nous intéressait plus. On a été très clairs avec eux. Le projet qui a été présenté, qui va être rue du Bois des Fosses, il y a un saut qualitatif parce qu'on partage sur ça.

D'ailleurs, c'est pour ça que le projet sur la résidence senior de petites maisons, etc., je trouve ça dommage que vous l'avez ciblé comme ça, parce que c'est pas mal, vous voyez, c'est plutôt pas mal. Et ça répond aussi à une demande, je ne vais pas refaire le débat. Je laisse Jean-Michel répondre sur les quotas comme on dit.

Monsieur POISSON : Peu de choses à répondre. Monsieur Gambuto, vous avez indiqué que nous aurions un nombre limité de constructions pour l'avenir. C'est une directive de l'État qui va dans le sens de la transition écologique que l'on partage aujourd'hui, et qui va nous inciter tout simplement à la qualité. Mais ça va être effectivement, par rapport à la population, par rapport au nombre de gens qui déposent aujourd'hui des permis de construire, ça va être un véritable traumatisme que de devoir s'imposer la qualité qu'on va écrire ensemble. Parce qu'en fait, si on fait des tables rondes, c'est justement pour qu'on partage ensemble la rédaction du futur PLU. Je crois qu'on ne peut pas faire beaucoup mieux que se mettre ensemble sur cette tâche qui est importante.

Monsieur le Maire : C'est l'état d'esprit qu'on avait donné dès le départ du lancement de cette procédure, en disant : "On souhaite que ce soit coordonné avec tous les élus, qu'on puisse avoir quelque chose d'un peu unanime, en tout cas de s'en rapprocher." C'est pour ça qu'il y a des réunions d'information et qu'on essaie de vous tenir au bon niveau d'information pour partager le futur projet du PLU, parce que ça nous engage collectivement. Je passe au vote, qui est contre ? Pardon, je vous demande de prendre acte. Excusez-moi, messieurs-dames, les élus.

Prend Acte.

11 - Annulation de la délibération n°DEL2022-138 - Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancien sanatorium de Dreux

Jean-Michel POISSON

Monsieur le Maire : Allez, Jean-Michel, on parle de l'annulation d'une délibération.

Monsieur POISSON : Nous avons pris une délibération dans le cadre de la cession des parcelles, notamment justement à histoire et patrimoine. En fait, il s'agissait de désaffecter et de déclasser du domaine public des parcelles du site de l'ancien sanatorium. Eh bien, cette délibération a lieu d'être tout simplement annulée, car un document existait déjà en ce sens, donc il n'y a pas lieu d'avoir un doublon de délibération. Je vous demande effectivement votre accord pour que la délibération du mois d'octobre DEL2022-138 soit annulée.

Monsieur le Maire : Questions, observations là-dessus ? Monsieur David ?

Monsieur DAVID : Je n'ai pas de question sur l'erreur en elle-même, puisqu'on en avait discuté donc pas de sujet. Simplement, c'est l'occasion puisque vous l'avez évoqué lors de vos vœux, sur le calendrier des travaux qui est imminent. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus, notamment sur cette fameuse route de travaux, c'est-à-dire l'axe qui va aller directement et évitera, enfin permettra de contourner le quartier des Bas Buissons ? Parce que je pense que les habitants sont assez impatients de savoir comment ça va se passer. Est-ce que vous avez de la visibilité sur ça ? Sur le tracé ? L'entreprise qui a été choisie ?

Monsieur le Maire : Monsieur Hirti, une question ?

Monsieur HIRTI : Effectivement, la délibération vous annulez, on annule, vous nous proposez d'annuler la délibération d'octobre 2022, où un certain nombre de parcelles étaient identifiées, qu'il fallait désaffecter hormis le centre de loisirs. Donc si je comprends bien, ça veut dire que comme le centre de loisirs, c'est un service public, ça veut dire que vous allez nous proposer lors d'un prochain conseil municipal, lorsque vous aurez avancé, et c'est une question subsidiaire avec Alderan, pour savoir où vous en êtes avec Alderan, donc vous allez nous proposer une délibération pour désaffecter le centre de loisirs ? Si j'ai bien saisi le sens de la délibération. Et ma question, c'est : où vous en êtes avec Alderan ? Parce que d'après mes informations, il y a un problème de temporalité et un problème sur leur plan économique, d'équilibre du projet. Merci.

Jean-Michel Poisson : Je pense que concernant Alderan, probablement vous en savez plus que moi. Moi, les informations que j'ai sont celles des relations que nous avons avec Alderan pour le dépôt du permis de construire. Avec les échanges réguliers que nous avons eus avec la DRAC et nous aurons au mois de mars, un ultime rendez-vous avec la DRAC, pour valider en quelque sorte l'ensemble des dessins de la maîtrise d'œuvre d'Alderan, avant le dépôt du permis de construire qui se fera pendant le mois de mars. J'ai le sentiment qu'ils avancent, de façon méthodique et qu'il n'y a rien qui les bloque actuellement sur le projet.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas d'informations là-dessus, Alderan a mis beaucoup d'argent sur la table, dans les études, ils ont pris des architectes de très haut niveau, Maud Caubet, qui est une référence sur Paris. Je suis très surpris qu'il puisse revenir en arrière, mais peut-être que vous avez des

informations qu'on n'a pas. En tout cas, après avoir mis peut-être 150 000 euros d'études là-dedans, ça me semblerait surprenant, parce qu'ils ont déjà fait un rendez-vous avec Jean-Michel Poisson à la DRAC pour voir si les lignes directrices de ce PC déposé correspondaient bien à ce qu'attendait l'ABF. Ça semble être le cas, au mois de mars, un dernier rendez-vous avant le dépôt du PC. Si vous avez des informations, en off, je suis preneur.

Aïssa HIRTI : Et la désaffectation du centre de loisirs ?

Monsieur le Maire : Oui, c'est déjà. C'est ce qu'a dit Jean-Michel Poisson. C'est déjà désaffecté.

Aïssa HIRTI : Ça veut dire que le centre de loisirs n'existe plus ? Il n'y a plus d'activités dans le centre de loisirs ? Parce que la délibération du mois d'octobre 2022, on a désaffecté un certain nombre de parcelles, hormis le centre de loisirs. Là, vous nous proposez une délibération qui annule la délibération d'octobre 2022. Donc ça veut dire que quand vous allez signer avec Alderan, vous allez devoir désaffecter le centre de loisirs. C'est un bien de la commune.

Monsieur le Maire : J'ai parfaitement compris. Monsieur le Directeur général, si vous voulez faire un élément de réponse.

Aïssa HIRTI : Non, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Alors, Monsieur Hirti, vous arrêtez tout de suite.

Aïssa HIRTI : Monsieur le Maire, c'est vous le Maire de Dreux, ce n'est pas le Directeur général.

Monsieur le Maire : Monsieur Hirti, vous arrêtez tout de suite, c'est dans le règlement intérieur. C'est vous qui l'avez fait voter en plus. Je fais intervenir qui je veux durant le Conseil municipal. Je vous demande d'arrêter. Vous arrêtez, Monsieur Hirti, s'il vous plaît. Premier avertissement, Monsieur Hirti, vous arrêtez.

Aïssa HIRTI : Quel avertissement, Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire : Je vous demande d'arrêter.

Aïssa HIRTI : Il ne prend pas la parole dans cette enceinte.

Monsieur le Maire : C'est dans le règlement intérieur que nous avons voté.

Aïssa HIRTI : Exceptionnel, à titre exceptionnel, et c'est à chaque conseil avec vous.

Monsieur le Maire : C'est faux et c'est bien excessif. Je vous demande d'arrêter. Monsieur le Directeur général.

Aïssa HIRTI : Je ne le laisserai pas prendre la parole. Il ne prend pas la parole dans cette enceinte.

Monsieur le Maire : Deuxième avertissement, je vous demande d'arrêter, s'il vous plaît.

Monsieur HIRTI : Mais vous pouvez en mettre 20, des avertissements. Mais attendez, Monsieur le Maire, c'est à vous de nous répondre. Ce n'est pas au Directeur général des services. À moins que vous nous donniez une réponse demain par mail. Moi, ça me va. Le Directeur général des services, il n'a pas à prendre la parole dans cette enceinte.

Monsieur le Maire : Je préside la séance, je décide de qui prend la parole ou pas, ce n'est pas vous qui allez indiquer qui prend la parole. Je vous demande simplement d'arrêter ce comportement-là. Ça crée une ambiance assez mauvaise au sein du Conseil municipal, sur une intervention. C'est bien régi, il y a un président de séance, je donne la parole si je le juge utile. Vous n'avez pas à juger de ça. Et je vous rappelle que le règlement intérieur, c'est prévu comme tel.

Aïssa HIRTI : C'est noté à titre exceptionnel.

Monsieur le Maire : Monsieur Hirti, je ne vous ai pas donné la parole, vous ne pouvez pas intervenir de cette manière-là. Je vous demande d'arrêter, s'il vous plaît. On va essayer de trouver un peu de sérénité. Vous avez posé une question qu'on pose normalement en commission.

Aïssa HIRTI : Je ne siège pas en commission.

Monsieur le Maire : Vous êtes un expert des questions orales, vous auriez pu peut-être la poser. Les questions orales, vous aimez bien, donc vous pouviez la poser aussi. Monsieur Hirti, je vais en rester là. On vous fera une réponse par mail demain, si ça convient. Parce que ce petit jeu-là, c'est vraiment inutile et ça crée une ambiance qui est assez délétère. Je le regrette. On passe au vote, s'il vous plaît. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le groupe de monsieur Gambuto, le groupe de monsieur David et le groupe de monsieur Homps. Merci. Le reste, **Unanimité, moins 8 abstentions** : Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY.
Je vous remercie.

12 - Cession d'une parcelle à l'Office Public Habitat Drouais BH 1016

Jean-Michel POISSON

Monsieur le Maire : On passe à la délibération numéro 12. Jean-Michel, s'il te plaît.

Jean-Michel POISSON : Délibération numéro 12, il s'agit de céder à l'OPH une parcelle de 12 mètres carrés qui se trouve entre le parc des Bâtes et la rue Henri Barbusse. C'est une cession à l'euro symbolique. Je vous demande votre accord pour finaliser cette cession à l'OPH.

Monsieur le Maire : Des questions, observations là-dessus ? On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité ? Je vous remercie. À noter que monsieur Homps a quitté la salle donc il ne prend pas part au vote et monsieur Alim également.

Unanimité.

13 - Opération d'aménagement de la rue Parisis / rue des Caves : Approbation du bilan de clôture

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Pour les délibérations suivantes, Jean-Michel Poisson quitte la salle. On note que Jean-Michel Poisson ne prend pas part au vote puisque ce sont des concessions opérations qui sont en cours avec la SPL. Sur l'opération d'aménagement passage Parisis rue des caves. C'est une vieille concession qui a été votée au conseil municipal en 2013 qui avait confié à la SPL la création d'un passage public piéton sur les parcelles AB 124 et 126 et les aménagements nécessaires pour une construction d'un futur immeuble de logements qui était réalisé par la Roseraie avec les Euréliales à l'époque du conseil général de l'époque. C'est le bilan de clôture qui vous présente un bilan déficitaire de 32 000 euros, si je ne dis pas de bêtises, de moins 32 848,86 euros qui sera à la charge de la SPL. On vous demande, bien sûr, d'approuver le bilan de clôture de cette opération. Il y a-t-il des questions ? Monsieur Gambuto ?

Valentino GAMBUTO : J'ai appris lors de la commission, et c'est là-dessus que je vais m'appuyer, que finalement l'appartement qui est au-dessus que l'on va vendre, il n'y aurait potentiellement que deux possibilités : le voisin d'un côté ou le voisin de l'autre pour le prendre puisque d'autres ne pourraient pas y accéder. Et j'ai entendu aussi que les deux avaient fait la même proposition à hauteur de 50 000 euros. Et ce que je sais, c'est que la mairie est en délicatesse avec l'un des deux et qu'il y a des tensions sur d'autres dossiers. C'est quelque chose de très tendu depuis plusieurs années. Il n'est pas nécessaire de donner des noms, mais c'est quelqu'un avec qui il y a des procédures, des procès, etc. Je me disais que peut-être que pour trouver quelque chose d'objectif et ne pas avoir cette relation-là, j'avais proposé en commission que le partage se fasse par des enchères ou à la bougie, mais quelque chose qui soit complètement objectif, complètement neutre entre les deux. Et ainsi, on n'aurait pas à s'inquiéter de la manière dont ça a été fait.

Monsieur le Maire : Je vais vous répondre. Il y a-t-il d'autres questions là-dessus ? Non. Simplement, c'est qu'effectivement, un des voisins, à l'époque, mon prédécesseur avait convenu de lui vendre, comme ça peut se faire de gré à gré et ça évitait à la SPL de construire un escalier autonome qui permettait l'accès. Ce qui ne nous semblait plutôt pas trop mal. Il avait donné son accord de principe. La suite, je ne peux pas vous dire parce que je n'étais plus là. Mais effectivement, s'il faut le remettre sur le marché, ça nécessite aussi de créer une entrée autonome. S'il ne veut plus l'acheter, je ne sais pas suivi le dossier, pourquoi pas, on peut le faire.

Valentino GAMBUTO : Ils sont deux acquéreurs ?

Monsieur le Maire : Je ne donne pas les noms, mais on connaît les voisins.

Valentino GAMBUTO : Il y en a un avec qui vous êtes fâchés et l'autre, je ne sais pas.

Monsieur le Maire : L'autre, il est original, c'est ça ? Je ne savais pas qu'on était fâchés avec ce monsieur-là, mais ça fluctue. Je n'ai pas vu ce monsieur je veux bien le recevoir pour voir si on peut... Après, c'est quand même très spécifique parce qu'en réalité, il y a beaucoup de travaux à faire à l'intérieur. Il faut tout créer à l'intérieur.

Valentino GAMBUTO : Excusez-moi, je n'ai pas été clair. Les deux, ce sont les deux seuls qui pourraient être intéressés ?

Monsieur le Maire : Oui, à part sin on créait une entrée autonome avec un escalier qui serait sur le passage, mais ce serait dommage. Je préférerais qu'un des deux voisins achète, ça me semblait assez cohérent.

Valentino GAMBUTO : Dans ce cas-là, de le faire à la bougie, ça permettrait de les départager.

Monsieur le Maire : Oui, je suis d'accord sur le principe. Je passe au vote. Qui est contre ? Dreux au cœur. Qui s'abstient ? Les autres oppositions ?

À la Majorité, moins 7 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, **et 8 abstentions** : Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY.
Je vous remercie.

14 - Opération d'aménagement Chemin de Rieuville - Approbation du bilan de clôture

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Je passe chemin de Rieuville, bilan de clôture. La rue de Rieuville, c'est à côté de l'IFSI, l'école d'infirmière. Là, par contre, il y a effectivement un seuil d'exploitation de 280 743,31 euros au bénéfice de la SPL. Une délibération qui a été votée en 2015 par le conseil municipal. Il y a-t-il des questions, observations là-dessus ? Je vais passer au vote. Après, je dirai un petit mot pour donner un peu de perspective là-dessus. Qui est contre ? Dreux au cœur. Qui s'abstient ? Les autres oppositions ? **À la Majorité, moins 7 voix contre** : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, **et 8 abstentions** : Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY.
Je vous remercie.

15 - Contrat de concession d'aménagement du site Gabriel Moreau

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Je le dis comme Jean-Michel n'est pas là, c'est très bien. On attend le bilan 2022 pour voir un peu où se positionne la SPL et les perspectives 2023. Il est probable qu'après plus de 10 ans de bons et loyaux services et de vitesse de croisière maintenant acquise, on puisse lever des dividendes sur les prochains bilans de SPL, un peu moins de 80 % de la Ville de Dreux, un petit peu l'Agglomération et maintenant Châteauneuf-en-Thymerais et Mézières-en-Drouais. Je crois que je n'ai oublié personne. Il se peut qu'il y ait des bénéficiaires assez intéressants qui commencent à se sortir. Et c'est aussi l'idée d'avoir investi sur une SPL comme ça que Gedia puisse nous verser, quand ça peut se faire, des dividendes. Je vous tiendrai informés dans les prochaines semaines. Les perspectives ne sont pas mauvaises, autant en bénéficier pour tous les Drouais. Ça, c'est un nouveau contrat de concession qui s'appelle site Gabriel Moreau. Je ne sais pas si vous voyez, c'est à l'arrière de Chanoine.

Mme PHILIPPE : Les Bergeronnettes

Monsieur le Maire : Oui, qui est une espèce de mini centre commercial qui a été abandonné à l'époque qui a été acquis par nos soins et sur lequel la SPL souhaite pouvoir réaliser une restructuration de cet ensemble afin que ce ne soit plus squatté pour éventuellement développer un peu de mètres carrés commerciaux en plus. Pour ce faire, avec la Ville de Dreux, on propose de passer cette concession d'opération d'aménagement sur ce site-là. Aujourd'hui, la SPL prend ses risques. Le bilan aujourd'hui est à la marge de l'opération zéro et compte un peu plus d'un million d'investissement et pourraient être rémunérés à travers les loyers qu'ils percevraient là-dessus. Est-ce qu'il y a des questions là-dessus ? Pas de question là-dessus ? Monsieur Gambuto ?

Valentino GAMBUTO : C'est juste une petite remarque, c'est juste en ce qui concerne l'évolution de cet endroit. Je voulais juste vous dire que j'ai en mémoire des moments qui ont été un petit peu difficiles et aujourd'hui de voir réapparaître cette partie de ces locaux à vendre dans des conditions qui ne sont pas très intéressantes, je parle de la pharmacie et de monsieur Martin qui aujourd'hui la cède. L'autre fois en commission, monsieur Poisson nous disait : "On l'a pas à pas grand-chose." Je vous avoue qu'au lieu d'y trouver un certain plaisir de se dire que la Ville faisait une bonne affaire, j'étais en train de penser à monsieur Martin qui en faisait une nouvelle mauvaise. Et rappeler quand même qu'il y a quelques années, il a été un peu sacrifié dans des conditions qui n'étaient d'ailleurs pas légales, je peux le dire de façon claire, puisqu'on lui avait retiré et qu'on avait permis à une autre pharmacie de s'installer alors qu'il était là. Il s'est battu comme un bougre jusqu'à la fin. Il a été obligé de céder son affaire, mais dans des conditions qui étaient terribles. Certains disent : "Il n'a pas saisi les opportunités qui lui étaient offertes", certes, mais il n'en avait pas envie. Il voulait rester pharmacie de quartier et il a fini comme ça un peu difficilement. Ça a été un grand combat, mais ça a été le pot de fer contre le pot de terre. Et malheureusement, cette mairie a plutôt appuyé du côté du pot de fer. Vous dire si en plus maintenant, on lui rachète son bâtiment à pas cher, monsieur Poisson me disait : "Mais il est content de le vendre", bien sûr, c'est devenu une verrue, mais c'était son commerce, c'était sa pharmacie. C'est un peu la séquence émotion.

Monsieur le Maire : C'est important, ce n'est pas que de l'immobilier. Ce sont des histoires qui sont longues dont on hérite à la fin, mais...

Valentino GAMBUTO : C'est vrai qu'il y a des procès et tout. Il était dans son bon droit et il a perdu malgré ça.

Monsieur le Maire : Sur le côté légal, je ne sais pas, je ne m'engage pas, je n'étais pas là à l'époque. Mais, effectivement, ça a été un combat juridique au moins. Monsieur Homps ?

André HOMPS : Je ne me prononcerai pas sur l'opportunité de l'opération. Simplement, page 26 sur le bilan financier prévisionnel, vous prévoyez un total d'honoraires de 148 000 euros avec des frais de gestion de 50 000 euros et une commercialisation à hauteur de 97 968 euros. Est-ce que vous pourriez nous justifier ces montants ou nous expliquer ce qui explique l'importance de ces montants sur une opération qui semble limitée en termes d'emprise, à moins que je ne me trompe ?

Monsieur le Maire : Je n'ai pas regardé dans le détail sur ces taux-là. Généralement, il y a des taux entre sept et 10 % selon les opérations. C'est assez classique et il faut savoir que le commissaire aux comptes, le CAC, nous a demandé de les faire ressortir à l'époque. Donc on les fait ressortir. Par rapport au pourcentage, vous avez trouvé quelque chose d'anormal ? C'est ça que vous me disiez ?

André HOMPS : Ce n'est pas le pourcentage, c'est le montant...

Monsieur le Maire : Sur toutes les concessions qu'on a passées depuis des années, ça a toujours été présenté comme ça. C'étaient entre sept et 9 % de mémoire. Vous regardez, Monsieur Homps, mais je crois qu'il n'y a rien de nouveau.

André HOMPS : D'accord, mais enfin, pour la commercialisation d'un ensemble qui semble quand même relativement réduits. Encore une fois, je ne connais pas exactement l'emprise au sol, mais comment on explique que vous prévoyez pratiquement 100 000 euros pour la commercialisation de cet ensemble et sur une durée de 16 années, si j'ai bien compris ?

Monsieur le Maire : Le contexte général, d'abord. On lance la concession pour pouvoir avancer sur ce projet-là. Il se fera aussi au regard de l'évolution du PLU. Je pense qu'on sera amenés, j'en ai parlé avec Jean-Michel, à présenter un avenant dans les prochains mois qui va largement modifier le projet. C'est tout à fait possible. Là-dessus, ce qu'on présente-là ne sera certainement pas ce qui sera réalisé à la fin. Après, l'idée ici, c'est de dire : "La SPL prend ses risques, loue et se rémunère sur les locations, sur les loyers perçus." C'est pour ça que c'est sur 16 ans. Maintenant, je ne suis pas sûr que ce soit la bonne solution. En tout cas, ça nous permet d'avancer sur ce projet-là, d'acquérir ce qu'on a à acquérir, de pouvoir commencer à y travailler. Mais au regard du PLU et de ce que je vous dis là, il est certain que d'ici quelques mois, on aura un avenant qui changera le projet. Mais il faut qu'on avance là-dessus. Ce qui est là, franchement, je pense qu'il y aura une grosse évolution, mais on en reparlera. Monsieur Homps, allez-y.

André HOMPS : Je trouve quand même que ça ne justifie pas les pourcentages du montant excessivement élevés.

Monsieur le Maire : J'ai bien noté votre réaction, Monsieur Homps, je vous ai répondu. Je ne peux pas en rajouter comme d'autres. Monsieur Dautrey et après, je passe au vote.

Arnaud DAUTREY : Bonjour à toutes et à tous, je voulais rebondir sur ce projet-là. Ce qui m'inquiète, c'est que les recettes sont basées sur 16 ans. J'aimerais savoir combien il y a de locaux commerciaux qui sont dessinés sur 405 mètres carrés et qui absorbe le déficit pour arriver à des recettes de 1 200 000 euros. On va être en déficit pendant plus de 16 ans sur une opération comme ça. Est-ce qu'on ne peut pas confier ce type d'opération à un privé ? Et pourquoi la SPL supporterait ces travaux ?

Monsieur le Maire : Non, Monsieur Dautrey, je vous inviterai à relire le document. Il n'y a pas de nombre de locaux commerciaux, il y a des mètres carrés qui sont louables. On s'est basé sur 75 % de commercialisation à la location à 17,50 euros de moyenne au mètre carré. C'est ce qu'on appelle un business plan. La SPL, c'est un outil de la Ville qui est fait pour ce genre de choses et la SPL prend ses risques dans cette affaire-là.

Arnaud DAUTREY : Si vous avez deux locataires ou quatre locataires, ça change tout.

Monsieur le Maire : Oui, bien sûr. C'est toujours la même chose. Si vous avez 10 appartements, vous prenez moins de risques qu'un très grand appartement.

Arnaud DAUTREY : Oui, mais vous serez déficitaires pendant 16 ans encore.

Monsieur le Maire : Mais ça, ce sont des procès d'intention. Ça, ce n'est pas très sérieux, excusez-moi de vous le dire.

Arnaud DAUTREY : C'est basé sur 16 ans de recettes pour arriver à l'équilibre.

Monsieur le Maire : Je conclus, on passe au vote. Qui est contre ? Dreux au cœur. Des oppositions ? Contre ? Monsieur David, abstention de M. David, Mme Scavennec aussi.

À la Majorité, moins 13 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY et **2 abstentions** : Marie-Françoise SCAVENNEC, Maxime DAVID.

Je vous remercie.

16 - Tarification des marchés

Sébastien LEROUX

Monsieur le Maire : Jean-Michel peut revenir. C'est notre ami Sébastien qui présente la délibération. Sébastien, je t'en prie.

Sébastien LEROUX : Il s'agit de la tarification des marchés. Il existe plusieurs marchés sur la Ville de Dreux, notamment le marché couvert et les marchés de plein air du centre-ville de la place du 8 mai, 10 place le Moulec et la place de Verdun. Il y a lieu de modifier les tarifs de ces emplacements. Pour les marchés extérieurs, on a choisi l'unité, en mètres linéaires, et concernant le marché couvert, ça va s'exprimer en mètres carrés. Vous avez les tarifs sous les yeux. Certes, par rapport à la dernière commission, il y a eu des modifications suite à un entretien avec les commerçants. Mais je tiens à préciser quand même que lors de la commission foires et marchés qui émet son avis, le vote a été à l'unanimité, notamment par celui des représentants des marchés. Ensuite, les commerçants ont souhaité me rencontrer, ce que j'ai fait vendredi dernier. Certains me faisaient part d'une augmentation qui pouvait être importante sur le marché couvert, ce qui a été entendu et une proposition de la nouvelle présidente des marchés qui était de lisser l'augmentation sur trois ans. Il y a eu finalement un échange avec Monsieur le Maire sur le sujet. Monsieur le Maire a dit : "Oui, effectivement, pourquoi pas." Donc on a modifié la délibération que vous avez sur table ce soir pour la partie modificative. Mais sur la volonté et l'unité tarifaire au mètre carré pour le marché couvert et sur le plein air, il n'y a pas de changement. C'est juste d'entendre les commerçants du marché couvert qui, après la pandémie et après ces choses-là, ont eu des difficultés.

Mais cela dit, il était temps de remettre à jour cette tarification qui, dans la moitié des cas, ne correspondait à rien puisque certains étaient au tarif au mètre linéaire et d'autres au mètre carré. On souhaitait qu'on ait la même unité de mesure pour la tarification. Ensuite, effectivement, certains étaient à 18 euros du mètre carré, d'autres étaient à neuf. Ça n'avait pas de sens. On a préféré rétablir les choses. C'était convenu. Et lors de la commission, effectivement, ma collègue Amber Niaz était présente et on a pu échanger avec notamment le représentant des marchés qui, à ce moment-là, n'a pas trouvé de complication sur le sujet et avait voté favorablement. Suite à quelques échanges, voilà

la nouvelle proposition tarifaire. Je vous demande d'approuver la nouvelle tarification et d'autoriser Monsieur le Maire et son représentant à signer l'ensemble des documents y afférents. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Leroux. Questions, observations là-dessus ? Je commence à droite pour une fois, Madame Philippe.

Josette PHILIPPE : Merci. D'abord, je voudrais intervenir au niveau du marché du lundi qui est un marché moribond qui se dépenaille et qui va mourir si on ne fait rien. Je voudrais savoir si la mairie a conscience de cela et ce qu'elle compte faire. D'autre part, les commerçants, peut-être que le représentant est d'accord, peut-être que ce que vous dites est la vérité sauf que les commerçants qu'on voit ne peuvent pas accepter une augmentation quelle qu'elle soit. Aujourd'hui, la vie est dure, y compris pour eux. Que ce soit au mètre linéaire, je n'ai pas de commentaire à faire là-dessus. Mais si on veut tenir nos marchés, si vous voulez sauver les marchés, notamment du centre-ville et en particulier celui du lundi, je vous invite vraiment à y passer un peu plus souvent et vous verriez qu'en dehors de la convivialité du dimanche midi, c'est vrai que les gens s'y regroupent, mais le marché du lundi, je vous le dis, est moribond et les sourires narquois n'y changeront malheureusement rien. Par conséquent, nous sommes contre tout type d'augmentation dans la période difficile dans laquelle les commerçants se trouvent.

Monsieur le Maire : Question suivante, Monsieur Hirti ?

Aïssa HIRTI : Ce qui est surprenant, c'est qu'on a reçu un dossier la semaine dernière avec cette délibération et uniquement le premier tableau. Aujourd'hui sur table, vous nous proposez un deuxième tableau avec un lissage jusqu'en 2025 alors qu'on n'a pas les mêmes retours d'information que vous, Monsieur Leroux. Nous, ce ne sont pas les mêmes retours. Ça, c'est la première information. Et la deuxième information, on voit encore une fois la non-préparation de vos dossiers et que c'est sous la pression des commerçants qui se sont plaints que vous avez modifié et proposé ce lissage qui ne répond pas forcément aux demandes des commerçants.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Hirti. C'était Monsieur David.

Maxime DAVID : Merci. Je trouve que ce qu'on a reçu sur table va plutôt dans le bon sens. Effectivement, lors de la commission à laquelle je n'étais pas présent, les représentants des marchés, juste une commission entre nous et vous avez présenté cette délibération. Sur le fait de revoir les tarifs et de les harmoniser, pourquoi pas, à condition qu'il y ait un vrai principe d'équité et de bon sens. Mon propos c'est sur effectivement l'opportunité de cette mesure. Je pense qu'autant parfois, il faut savoir régulariser les situations, autant il faut toujours avoir en tête le contexte de n'importe quelles augmentations maintenant. On a une inflation qui est estimée à 6 % cette année. Les estimations nous disent qu'en 2024-2025, on devrait redescendre à la normale. Je pense qu'on n'est pas à une année près sur ce genre de sujet. C'était vraiment sur la question du pouvoir d'achat que je m'inquiétais. Vous nous proposez un lissage, ça va dans la bonne direction, mais ça reste une augmentation. Je pense que ça interroge, en tout cas.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur David. Madame Gentil, excusez-moi. Monsieur Gambuto ?

Valentino GAMBUTO : Je vais vous surprendre, mais je ne suis pas choqué du tout par l'idée de revoir le mode de calcul. Que ce soit au mètre carré et non pas au mètre linéaire me semble beaucoup plus logique, beaucoup plus juste plutôt que de n'avoir que du mètre linéaire. En règle générale, lorsque l'on fait ça aussi, et là ça aurait été intéressant, on pondère suivant s'il y a des angles, s'il n'y a pas des angles. Il y a quand même une pondération entre le rapport, un peu comme dans les salons ou dans les centres commerciaux. Je n'invente rien, ce sont des choses qui se font.

Le fait de changer ne me gêne pas et ne me choque pas. En revanche, le fait de changer une règle, c'est comme si dans nos baux commerciaux, on changeait alors qu'on est en cours. Il y a quelque chose qui me dérange, qui me dérange franchement. Autant revoir les tarifs pour les prochains arrivants, je crois que ce serait une bonne chose que de revoir. En revanche, revoir la tarification de ceux qui sont dedans est quelque chose qui ne me semble pas juste parce que celui qui a signé a signé à un moment donné avec une évolution de loyer qu'il avait imaginée. Vous savez, dans nos partis politiques, lorsqu'on veut changer une règle, il suffit qu'il y ait l'unanimité et on la change. Si vous me dites que tous les commerçants à l'unanimité sont d'accord pour un nouveau mode de calcul de leurs tarifs, je vous dis oui. Là, il y a des gens qui ne savaient pas qu'il y aurait cette augmentation et c'est pour cela que je trouve qu'on n'est pas dans les bonnes règles. On s'abstiendra parce que ça part d'une bonne volonté, mais le résultat n'est pas celui qu'on attendait.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas les représentants, mais il y a une petite confusion, Monsieur Gambuto. On ne peut pas avoir une tarification différente pour les nouveaux arrivants parce que ce ne sont pas des baux, ce n'est pas un bail commercial. Ils payent pour l'occupation du domaine public. Donc on ne peut pas faire une tarification différenciée. Madame Gentil, allez-y.

Carine GENTIL : Sur la forme, dans la délibération, vous visez une délibération de 2017 lors de laquelle les précédentes tarifications ont été votées. D'une manière générale, dans cette délibération comme sur les autres, lorsque vous visez une délibération antérieure, il serait agréable que nous l'ayons en annexe afin de pouvoir comparer l'existant avec la proposition actuelle. D'une manière générale, sur l'ensemble des délibérations. Sur cette délibération spécifique, effectivement, il semble qu'un certain nombre de commerçants vont avoir du mal à absorber cette augmentation qui est tout de même substantielle, notamment dans le contexte actuel où on sait que l'augmentation des fluides a déjà été opérée et va à nouveau être d'actualité le mois prochain. C'est pour ça, j'imagine que sur table, on a trouvé ce soir un échelonnement au fil des années. Néanmoins, il n'en reste pas moins vrai que cette augmentation est conséquente, qu'elle induira peut-être pour lesdits commerçants une nécessité d'augmenter leurs tarifs. Et dans la problématique actuelle du pouvoir d'achat, il me semble que cette augmentation n'est absolument pas pertinente et cause un préjudice certain aux commerçants du marché couvert. À titre personnel, je voterai contre.

Monsieur le Maire : On avait compris, Madame Gentil. Tu fais une réponse ?

Sébastien LEROUX : Je voudrais quand même préciser que certains aujourd'hui paient 18 euros du mètre carré, qu'ils vont enregistrer une baisse, que le coût de fonctionnement des marchés aujourd'hui, c'est autour de 356 000 euros. La recette des marchés, ce sont 182 000 euros. On ne recherche pas un gain financier ou un retour à l'équilibre, ce n'est pas le cas. Dans la tarification, puisque vous en parliez, il y a les fluides qui ont aussi augmenté pour la collectivité, comme pour tout le monde. D'ailleurs, j'ai échangé encore dernièrement avec la nouvelle présidente des marchés, elle

trouvait totalement logique l'harmonisation tarifaire puisque ça n'avait pas de sens. Certains, je vous le dis, sur le même lieu, payaient soit du linéaire, soit du mètre carré. On oublie de penser qu'au-delà de ça, de façon globale sur le marché couvert, on a aussi l'entretien des communs et c'est une règle générale. Vous avez l'espace de commercialisation. On ne peut pas ne réagir que sur le linéaire. Vous avez le fond de la boutique qui vous permet d'organiser la vente par la suite. C'était là le choix du mètre carré qui avait été retenu. Et effectivement, certains payaient 18 euros du mètre carré, d'autres payaient neuf, ça n'avait pas de sens. On a rétabli une règle, on n'est pas passés à 18, on est passés à 16. Et effectivement, pour certains qui n'étaient pas tarifés au mètre carré ni au mètre linéaire, ça devient un peu plus important. Et c'est pour ça qu'on a choisi de le lisser. Mais encore une fois, en commission, lorsque les tarifs ont été présentés, ça n'a pas porté de commentaires, en tout cas de la part du représentant des marchés. Et ce n'est pas ce que je dis, peut-être que je mentirais, non. J'ai des témoins dans la salle et notamment ma collègue, Amber Niaz, qui était présente lors de cette commission et qui peut confirmer et affirmer que le représentant des marchés, à ce moment-là, était d'accord avec la tarification.

Monsieur le Maire : J'ai pris toutes les questions de monsieur Alim. On va passer au vote, je suis désolé. Effectivement, il y a eu cette réunion-là, il y a eu un accord. Simplement, peu de temps après, monsieur Leroux m'a dit : "Ils ont finalement demandé après coup qu'on puisse lisser cette augmentation." Je me suis dit : "Ce n'est pas une demande qui est délirante, qui est raisonnable", c'est pour ça qu'on a modifié cette délibération, c'est parce qu'ils ont soumis cette idée et qu'on a trouvé que c'était une idée qui était plutôt intelligente. Donc on y a adhéré. Je passe au vote. Qui est contre ? Toutes les oppositions. Qui s'abstient ? **À la Majorité, moins 15 voix contre :** Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY.

Je vous remercie.

17 - Mise en place d'une Commission permanente d'indemnisation amiable des dommages résultant de la réalisation des travaux publics de la Ville de Dreux : Approbation de la création de la commission et de son règlement intérieur

Jean-Michel POISSON

Monsieur le Maire : On passe à la commission permanente d'indemnisation, Jean-Michel ?

Jean-Michel POISSON : Il s'agit d'envisager d'indemniser les commerçants qui sont affectés par les travaux qui se réalisent en centre-ville, notamment en ce moment dans la rue Esmerly Caron où les commerçants sont assez difficilement accessibles par leur clientèle. Pour cela, on envisage tout d'abord une première enveloppe financière d'indemnisation à hauteur de 30 000 euros au budget principal 2023. Et d'autre part, bien entendu, on ne va pas indemniser sans contrôler le préjudice subi par les commerçants. Il s'agit de désigner une commission permanente d'examen des demandes, des dossiers des commerçants de façon à vérifier le bien-fondé de leur demande. La désignation de la commission serait formée par le maire, le premier adjoint, l'adjoint au maire en charge du programme Action cœur de ville et l'adjoint au maire délégué aux finances. Je vous demande votre accord.

Monsieur le Maire : Il y en a d'autres aussi : le représentant de la Chambre de commerce et d'industrie, métiers artisanats, le représentant de l'association des commerçants. Et puis, il y en a d'autres que vous avez sous les yeux.

Jean-Michel POISSON : Je vous demande d'approuver cette disposition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au fonctionnement de cette commission.

Monsieur le Maire : Merci, Jean-Michel. Josette ? Qui veut parler ? Monsieur Rossion avait levé la main.

Josette PHILIPPE : C'est une excellente disposition parce que c'est vrai que, et on le voit en ce moment, les travaux commencent à bouger un petit peu, mais c'est une bonne chose. Par contre, ce sur quoi je voudrais attirer votre attention, c'est de faire en sorte que le dossier ne soit pas trop compliqué. Et peut-être même que les commerçants puissent avoir une aide ou, en tout cas, une oreille bienveillante pour les aider à le remplir, qu'en voyant le dossier, ils ne se disent pas : "C'est une usine à gaz, je ne vais pas y arriver. Donc je ne demande pas." Autrement, c'est une très bonne initiative.

Monsieur le Maire : Merci, Madame Philippe. Monsieur Rossion.

Pascal ROSSION : Je voulais savoir si vous aviez défini un périmètre précis parce que vous avez parlé de la rue Esmerly Caron, mais d'autres rues ont souffert également.

Monsieur le Maire : Merci, Madame Josette Philippe, effectivement, l'idée c'est d'accompagner de A à Z pour le montage du dossier, faire quelque chose de très simple, très efficace. On ne va pas demander des trucs qui n'ont pas lieu d'être. Et deux, effectivement, le périmètre d'intervention, c'est l'ORT d'Action cœur de ville. C'est un périmètre extrêmement large qui permettra de ne pas revenir devant vous à chaque fois qu'on a quelque chose à mettre sur l'indemnisation. Ensuite, il y avait Monsieur David. Allez-y.

Maxime DAVID : Merci. Effectivement, c'est plutôt une bonne initiative parce qu'étant donné vos ambitions sur le centre-ville, qu'on peut retrouver d'ailleurs dans le plan de développement durable, et les travaux que vous avez déjà engagés, on peut estimer qu'il y aura des situations conflictuelles. Avoir ce dispositif, ça me semble être une très bonne idée. Je pense par exemple à la place Rotrou, je pense qu'ils n'ont malheureusement pas fini d'avoir des travaux devant eux, mais c'est une parenthèse. Simplement sur ce dispositif, je trouve que c'est une bonne idée, c'est tellement une bonne initiative. Et vous qui recherchez souvent l'unanimité, ça aurait été une bonne occasion en nous offrant une représentation dans cette commission...

Monsieur le Maire : Vous piquez la réplique de monsieur Gambuto.

Maxime DAVID : Je pense que sur des sujets comme ça, pour s'assurer, on a eu un exemple à l'instant, que tout le monde a le même niveau d'information sur des situations qui sont par définition des litiges.

Monsieur le Maire : Non, Monsieur David, il ne faut pas dire ça. Ce ne sont pas des litiges. C'est une commission qui est créée justement pour venir vers les commerçants pour avec eux voir la réalité de leur chiffre d'affaires et les indemniser. Il n'y a pas de litige.

Maxime DAVID : J'imagine que ça peut aussi correspondre par exemple à des dégâts qui sont occasionnés lors des travaux.

Monsieur le Maire : C'est la nature même de la commission, Monsieur David. Ce sont des travaux qui ont engendré une baisse du chiffre d'affaires et qu'on vient constater ensemble et qu'on indemnise.

Maxime DAVID : C'est vraiment un problème, à la base.

Monsieur le Maire : Justement, c'est fait pour ça. Une ville, elle vieillit, il y a des travaux, elle évolue et des fois, il y a des gênes. Il y a 30 ans quand on a fait le parking Métézeau, vous étiez à peine né, j'étais tout petit, je ne sais pas s'il y a eu des indemnisations, mais je peux vous assurer que pour les commerçants, c'était compliqué. Pourquoi on met ça en place aussi ? Parce que les travaux vont s'accélérer, un. Et deux, c'est pour répondre aussi à la commission qui a été mise en place. Mais comme vous êtes assidu à l'Agglomération, la mise en place de cette commission à l'Agglomération pour les travaux qui concernent l'Agglomération.

Maxime DAVID : Grâce à vous, nous ne sommes à aucune commission de l'agglomération. Donc je suis surpris que vous y fassiez référence.

Monsieur le Maire : On l'a votée en conseil communautaire. Là, vous êtes de mauvaise foi. Si vous continuez, je fais un 49-3. Monsieur Gambuto ?

Valentino GAMBUTO : Oui, deux choses. Déjà, en ce qui concerne notre présence, je crois qu'elle est plus importante là plus qu'ailleurs, parce que vous savez pertinemment et les assureurs pourraient vous dire combien il est complexe de définir la perte d'un magasin. C'est quelque chose d'innommable et qui amène souvent à des procès. Il y a forcément quelque chose d'arbitraire au moment du choix. Je ne vais pas dire "arbitraire", le terme est mal choisi. Il y a forcément une appréciation qui est faite. Les critères ne sont pas faciles parce qu'on peut considérer que s'il y a une baisse de chiffre, c'est aussi la conjoncture qui fait, etc. Donc pour être certains de se retrouver avec une indemnité qui ne sera pas discutée par d'autres commerçants qui ont été touchés dans d'autres rues à d'autres moments, d'avoir l'opposition qui montre que ça s'est fait dans les bonnes règles et avec une bonne mentalité, je pense que ça pourrait vous servir et vous pourrez vous appuyer dessus.

Monsieur le Maire : J'aurais dû le dire, excusez-moi, vous serez conviés, il y aura un représentant. C'est toujours fait dans un bon état d'esprit.

Valentino GAMBUTO : C'est tant mieux, parce que je crois que, de toute façon, vous serez forcément gagnants. Après, la question que je me pose suite à votre intervention que je n'avais pas prévue, c'est : pourquoi on limitera ça à ce périmètre ? Parce qu'on va se retrouver, je ne veux pas jouer au démagog, mais quand même, avec un magasin sur un quartier qui n'est pas touché, s'il y a des travaux devant, il n'aura pas droit à cette commission ?

Monsieur le Maire : Tout simplement, c'est que le centre-ville est un espace contraint, avec des rues de contrainte et que quand on regarde les critères d'application, vous avez la commission d'indemnisation, il y a des critères juridiques par le Conseil d'État, des travaux anormalement longs, ce

n'est pas forcément applicable partout. S'il devait arriver un secteur où il y a des travaux complètement anormaux qui viennent impacter les commerces, on vous proposera d'élargir le niveau. Aujourd'hui, on n'a pas repéré de travaux de cette nature-là. On est tout à fait ouverts.

Valentino GAMBUTO : L'objectif, ce serait ça ?

Monsieur le Maire : Oui, s'il y a des travaux qui viennent impacter des commerçants sur une autre zone, on le fera. Mais par nature, le centre-ville était une zone contrainte en termes d'espace, c'est surtout pour ça. Et ce qui nous semblait bien, c'est que l'ORT répondait à un périmètre qui était cohérent et partagé avec l'État, tout simplement. En tout cas, c'est la première fois qu'on le met en place, c'est une bonne chose. Quelqu'un sera invité dans l'opposition pour venir participer à cette commission et on essaiera de voir si c'est bien jaugé, de bonne forme et s'il faut faire évoluer les critères. Vous avez raison, il y a les critères et la souplesse qu'on peut y apporter. Mais dans une intelligence collective, on trouvera les bons niveaux d'indemnisation. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

Espaces verts

18 - Refonte du règlement du concours communal des maisons fleuries

Sophie WILLEMIN

Monsieur le Maire : Sophie, on passe au concours communal des maisons fleuries. Ça, c'est important ! Tout est important, mais il y a un petit clin d'œil à notre ancien collègue.

Sophie WILLEMIN : C'est la réforme du règlement du concours des maisons communales fleuries. C'est un événement qui a très apprécié des Drouais. Ça avait été adopté en conseil municipal le 11 avril 2013, donc il était temps de le remettre un petit peu à jour. On a fait un équilibrage des catégories, le lissage des prix attribués aux quatre premiers lauréats de chacune d'elles. Je vais vous dire pourquoi quatre après, vous l'avez vu. La mise en compte et la restauration en lien avec les enjeux environnementaux, les essences végétales et hydriques, etc., la mise en place d'un prix Claude Jonnier. Il y avait plusieurs catégories qui étaient les mêmes. Ça ne servait à rien d'avoir toutes ces catégories, on les a rassemblées. Et nous avons à la place créé le prix Claude Jonnier qui sera un coup de cœur du jury pour son originalité et s'il rentre aussi avec de la transition écologique. Les premiers prix, on les a lissés parce qu'avant, le deuxième et le troisième recevaient la même somme. Maintenant, ce seront 90 euros pour le premier, 70 pour le second, 50 pour le troisième. Et le prix Claude Jonnier, qui sera un coup de cœur, recevra 80 euros. Et je vous demande d'accepter ce nouveau règlement.

Monsieur le Maire : Merci, Sophie. Questions, observations là-dessus ? Josette Philippe, allez-y !

Josette PHILIPPE : Une très bonne idée et c'est très agréable d'entendre le prix que vous avez créé parce que Claude en serait très fier. Il est toujours dans nos cœurs. Évidemment, on va voter pour.

Monsieur le Maire : Merci. On peut passer au vote ? Est-ce qu'il y a l'unanimité là-dessus ?

Unanimité

Oui, je vous remercie. Merci pour la mémoire de Claude Jonnier.

19 - Naturalies 2023 : les samedi 8, dimanche 9 et lundi 10 avril 2023 - Organisation et tarification
Sophie WILLEMIN

Monsieur le Maire : On passe aux Naturalies.

Sophie WILLEMIN : Je vous demande, comme d'habitude, de signer avec la Fondation Saint-Louis pour les Naturalies. Le prix n'a pas changé, ce sera toujours cinq euros pour l'entrée des Naturalies, 0,50 euro reversé à la Fondation et les Naturalies seront sur trois jours cette année, comme l'année dernière sur le week-end de Pâques.

Monsieur le Maire : Super opération. Questions, observations là-dessus ?

Valentino GAMBUTO : Je trouve que c'est une manifestation qui continue à se développer et c'est tant mieux parce que c'est devenu une institution qui ramène beaucoup de monde. Et je crois qu'il faut accompagner encore plus ce succès, je ne voudrais pas qu'il s'étouffe. Il me semble qu'on pourrait encore faire des efforts en ce qui concerne tout ce qui est navettes sur les parkings un petit peu plus loin et vraiment de permettre à ceux qui viennent, même s'ils ne viennent que pour une heure ou deux, parce que là on va tomber sur Pâques et sur la place qui va être prise et qui va compliquer. Il faut vraiment qu'on se donne les moyens d'avoir tous les gens qui peuvent venir parce qu'il y a une forte demande. Après, c'est venu tellement important que peut-être qu'on pourrait aller plus loin en ce qui concerne l'appropriation des Naturalies sur toute la ville et qui pourrait être sur toute une semaine. Vous l'avez fait déjà un petit peu, mais avec les écoles, avec les organisations, etc., le développer serait quelque chose qui me semble intéressant. Par exemple, il y avait un moment où j'avais proposé qu'on fasse par exemple avec les écoles des pièges à frelons asiatiques, qu'on leur apprenne à les faire, qu'il y ait quelque chose qui se fasse sur toute la ville, qu'ils se l'approprient et que ça devienne un peu la fête de la nature, mais sur toute la ville. Ça peut être quelque chose de sympa d'aller encore plus loin.

Monsieur le Maire : Vous traînez trop avec Maxime David. Vous êtes de plus en plus long, Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Non, c'est parce que vous êtes fatigué, ça vous semble plus long.

Monsieur le Maire : C'est ça. Vous voyez comme quoi on a bien fait d'avancer à 19 heures ce conseil municipal. Ces conseils.

Maxime DAVID : Très rapidement. J'ai cru comprendre que dans l'option de cette année, il y avait justement une sorte de dédoublement aussi. C'est-à-dire qu'il y a l'espace habituel au domaine de la chapelle royale, mais il y avait aussi des animations qui étaient prévues dans le centre-ville, y compris dans la grande rue, avec notamment une sorte de répartition entre les stands associatifs. C'est tout simplement un point de vigilance de s'assurer de la bonne connexion que ce qui "suit les plâtres" et qu'ils se retrouvent en centre-ville ne se sentent pas, peut-être un peu déconnectés de la vague de l'événement, qui est dans l'habitude, dans la pensée des visiteurs au domaine plateau nord.

Monsieur le Maire : Merci. Plus de questions ? Allez-y, Madame Gentil.

Carine GENTIL : Ce n'est pas une question, je rebondis juste sur ce que vous venez de dire, Monsieur le Maire, que vous avez bien fait d'avancer le conseil municipal à 19 h. Sauf que le conseil municipal, qui est quand même l'assemblée délibérante la plus importante pour les élus, l'objectif, c'est que le maximum d'élus puisse être présent au conseil municipal. Or, vous avez fait un sondage avec les préférences des conseillers municipaux et les conseillers municipaux qui, majoritairement, ont préféré 19 h, il n'en reste pas moins que la majorité des gens ne peuvent pas être présents à 19 h, dont certaines personnes qui travaillent et que 20 h, les personnes qui peuvent être présentes à 19 h peuvent l'être nécessairement à 20 h, alors que les personnes qui peuvent être présentes à 20h00 ne peuvent pas forcément se libérer de leurs activités professionnelles pour 19 h. Donc, ce sondage met en cause l'exercice plein et entier de la démocratie.

Monsieur le Maire : Merci pour cette intervention. Écoutez, on a demandé l'avis aux conseillers municipaux. Les conseillers municipaux, toute tendance confondue, ont répondu à 62 % pour 19 h. Vous voyez, on fait la démocratie, on interroge. (Parce que là), ça ne vous arrange pas, mais vous vous dites professionnellement, mais peut-être que les gens peuvent dire ("j'ai une famille"), vous voyez. Donc, je trouve ça excessif. C'est excessif. On peut revenir aux Naturalies ? Je prendrais une question sur Naturalies, s'il vous plaît. Deux questions sur Naturalies ? Allez, Sophie, une réponse globale, s'il te plaît.

Sophie WILLEMIN : Monsieur Gambuto, les navettes, on avait essayé de les travailler l'année dernière, ça n'a pas été un franc succès, mais ne vous inquiétez pas, on n'a pas lâché le morceau. Donc, on va les remettre en place cette année et on va essayer qu'elles soient plus accessibles. On part des maisons Proximum et on fera une bonne communication sur les horaires pour que les personnes puissent bien bénéficier de ces navettes, mais nous les avons mis en place l'année dernière déjà.

Valentino GAMBUTO : Excusez-moi, je parle aussi des gens de l'extérieur de Dreux, qu'ils puissent se garer sur une place quelconque et que cette navette vienne les chercher.

Sophie WILLEMIN : Il y a toujours la navette qui part de la Place du Champ de Foire. On a une navette aussi Place du Champ de Foire, donc les gens peuvent se garer Place du Champ de Foire et prendre la navette qui ensuite les monte là-haut et, n'oublions pas qu'on a la (Tagada) de l'Agglo, la navette électrique et qui monte juste à côté. On a le concours des épouvantails avec les écoles et les centres aérés aussi, donc ce qui permet de travailler bien avec, sachant que tous les enfants qui participent à ce concours, ont une entrée gratuite pour leurs parents et pour eux.

Et Monsieur David, c'est la foire de Pâques effectivement et nous avons fait un stand l'année dernière de rempotage de fleurs par les services, pour faire le lien avec les Naturalies. Comme ça, les gens peuvent aller avec le rempotage ou d'abord, aller aux Naturalies et ensuite faire du rempotage avec les enfants.

Monsieur le Maire : Merci, Sophie. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**, je vous remercie.

Éducation

20 - Signature d'une convention d'objectif et de financement "animation globale et coordination" et "animation collective famille"

Hélène BARBE

Monsieur le Maire : Allez, Hélène, on parle de la Convention d'Objectifs et de Financements "Animation globale et coordination". Vas-y, Hélène !

Hélène BARBE : Bonsoir à tous. Ce soir, on va signer une convention. On va vous demander de signer une Convention d'Objectifs et de Financements Animation globale et coordination et "Animation collective Familles" pour les centres sociaux Dunant Kennedy et les Rochelles. La Ville de Dreux a affirmé sa volonté politique de développer des centres sociaux sur son territoire. Les centres sociaux sont des lieux de proximité, de vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population, en veillant à la mixité sociale et sont également des lieux d'animation de vie sociale, permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser des projets.

Alors, dans le cadre de la ville de Dreux et de la Caisse d'Allocations familiales d'Eure-et-Loir, on préfigurait fin 2021 pour un an, deux centres sociaux au sein des quartiers Dunant Kennedy et des Rochelles. En 2022, le coût de fonctionnement annuel s'était élevé à 672 111 euros. Le centre social Dunant Kennedy 431 048. En fonctionnement, il y a eu 51 251 euros. Le personnel revenu à 379 797 et le centre social des Rochelles 241 062 euros. Ce fonctionnement de 22 242 et le personnel 218 820. La Caisse d'allocations familiales a contribué à la hauteur de 157 026 euros. Au titre des prestations de service, le centre social Dunant Kennedy à 86 882 et le centre social des Rochelles à 70 144. La préfiguration étant arrivée à son terme au 31 décembre 2022, la ville a sollicité la Caisse d'allocations familiales d'Eure-et-Loir pour bénéficier d'un événement "Animation globale et coordination" et "Animation collective familiales" pour ces deux centres sociaux.

Ce soir, la Commission d'action sociale de la CAF du 22 novembre 2022 a accordé un agrément à effet au 1^{er} janvier 2023 pour une période de cinq ans, jusqu'au 31 décembre 2027. C'est ça qu'on vous demande ce soir de signer. Afin de finaliser les engagements qui nous lient à la Caisse d'allocations familiales d'Eure-et-Loir, il convient de signer cette convention d'Objectifs et de Financements de "Animation globale et de coordination" et de "Animation collective familiale" pour les centres sociaux Dunant Kennedy et Rochelles, et j'invite les Drouais à s'y rendre. Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Santé et Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et Politique sportive, on nous a posé des questions. On a dit qu'on rendrait certains événements, parce qu'on n'a pas fini les bilans et ce soir, c'est la Convention d'Objectifs pour aller jusqu'en 2027. Je vous demande donc d'accorder, de bien vouloir signer cette convention.

Monsieur le Maire : Merci, Hélène. Monsieur Hirti, une question. Monsieur Gambuto.

Hélène BARBE : Alors, j'écoute.

Aïssa HIRTI : Effectivement, la CAF avait financé la première année pour tester, pour voir comment la ville allait réguler les relations territoriales sur les différents secteurs, notamment sur Dunant Kennedy et les Rochelles. On voit qu'aujourd'hui, ils s'engagent sur une durée de cinq ans, donc ça veut dire que le travail qui a été réalisé par les équipes est valorisé par ce conventionnement. Or, on a appris que lors du dernier comité technique, vous avez décidé, Monsieur le Maire, de créer un poste de chargé

de mission contractualisation et donc, de retirer au Directeur de la politique de la ville une partie de ses fonctions, alors que c'est lui qui a mené, avec l'aide de son Directeur général adjoint, la Convention d'Objectifs et de Financements pour ces deux structures. Deux autres interrogations donc. C'est très surprenant vos méthodes, vos pratiques.

Monsieur le Maire : Quelle est la question, Monsieur Hirti, puisque je ne comprends pas ?

Aïssa HIRTI : Non, c'est juste une observation là.

Monsieur le Maire : Alors, allez-y. Allez-y, posez votre question !

Aïssa HIRTI : Mais Monsieur le Maire, j'ai la parole donc je prends le temps de développer mes propos devant le conseil municipal et les drouais ont le droit de savoir comment ça se passe au sein de la collectivité territoriale. Vous m'avez demandé de ne pas vous couper la parole, donc ne me coupez pas la parole. Quand j'aurais terminé, je vous le dirai.

Monsieur le Maire : (Vous posez la même question, c'est pour ça).

Aïssa HIRTI : C'est tout. Donc c'est une observation de dire qu'on ne comprend pas. Il y a une Convention d'Objectifs qui est renouvelée pour cinq ans et un Directeur de la politique de la ville qui est mis de côté, avec un recrutement d'un chargé de mission, un recrutement certainement externe, donc, un coût complémentaire pour les frais de personnel. Où on est-on du Directeur de centre social pour les Rochelles ? Je crois savoir que le Directeur du centre social a changé d'affectation, il est retourné sur son poste d'origine, donc à la maison Paul Bert et il avait été également évoqué d'avoir un agrément avec la CAF sur les Bâtes. Où vous en êtes de cette disposition ? Merci.

Monsieur le Maire : Je prends toutes les questions. Il y avait d'autres questions ? Monsieur Gambuto, allez-y !

Valentino GAMBUTO : Oui. Nous, on est un petit peu embêtés avec ce genre de vote. On est un peu embêtés, parce qu'autant, il est évident que d'être conventionné avec les Caisses, on ne va pas vous dire non, au contraire. Ce qu'on attend, c'est d'être au moins au même niveau qu'on l'était, voire davantage. Donc ce partenariat, bien sûr, autant lorsqu'on lit les objectifs, on ne peut pas être contre les objectifs qui sont donnés, mais dire quand on dit ouverture, on a accès à tout, visant à favoriser la mixité sociale, la cohésion intrafamiliale, relation et solidarité interfamiliale, tout ça, on lit tout, on ne peut être que pour. Le vrai problème, c'est chaque fois un petit peu la même situation et puis chaque fois, on voit que l'action qui se mène n'est pas au niveau de nos attentes. C'est-à-dire que nous, on espère un travail qui soit plus en lien d'un quartier à l'autre, des jeunes à l'autre, toute cette mixité, qu'elle existe vraiment, ce mélange des familles, que ce soit d'ailleurs intramuros ou que ce soit même vis-à-vis de l'extérieur, puisqu'il y a beaucoup moins de sorties, parce qu'on sort moins, les drouais. Donc, il y a des programmes beaucoup plus riches et là, ça nous manque, ça nous manquait et là, on ne voit pas. Ces ambitions, on les a vues en début de mandat, mais on ne les voit pas de façon claire sur le terrain.

Alors, voter contre, ce serait absurde, puisque la volonté, l'objectif est bon, mais voter pour, ce serait accepter la politique ou reconnaître la politique qui est menée, alors qu'elle ne nous satisfait pas, en

tout cas, pas suffisamment dans son ambition et à son niveau. Donc, non, non, non. Non, on irait beaucoup plus loin. Il y a beaucoup de choses. Je veux dire qu'aujourd'hui, on est en train de diriger, alors moi, je ne voulais pas qu'on développe, mais aujourd'hui, on est en train de diriger même l'action sociale ou même les activités qui sont plus du consumérisme plutôt que du partage, plutôt que du travailler ensemble. On a, nos drouais qui deviennent plus consommateurs que acteurs. Je veux dire, il y a plus ça. Moi, je veux bien qu'on en discute et d'ailleurs, je me demande même si ça ne mériterait pas un moment de se reposer, comme vous l'avez proposé, sur les autres thèmes qui sont importants, parce que ça, c'est un des thèmes les plus importants quand même pour une municipalité et de se dire : qu'est-ce qu'on fait justement de nos jeunes et des moins jeunes et des familles et des relations les uns avec les autres ? Comment on fait pour qu'il y ait une espèce de travail et de partage de la ville entre tous les drouais ? Donc, je ne vais pas faire plus long, mais je ne demande pas mieux. Pour vous dire que ça ne va pas jusqu'aux attentes et ça, on pourra en débattre si vous le voulez bien, si on avait une commission ad hoc et puis qui nous permettra à un moment de débattre, comme vous l'avez proposé sur l'urbanisme.

Après, juste une toute petite question pour en profiter, puisqu'on a les éléments et on a un certain nombre de structures qui nous permettent et qui sont pour certaines en excellent état d'ailleurs, rénovés, vous étiez engagés, je voudrais savoir où on en est, puisque là, j'ai adhéré fortement à la récupération de Comteville et où on en est ? Est-ce que là aussi, on aura des projets qui pourront être l'un des centres qui pourront emmener, parce que là, je crois que c'est vraiment quelque chose enfin important de récupérer Comteville et son château.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Gambuto. On termine avec madame Gentil.

Carine Gentil : Oui, très rapidement. Pour ce point-ci comme pour ceux qui suivent, sur les renouvellements de conventions avec les différents partenaires. Juste et j'en avais parlé lors de la commission de la fin du mois de janvier, c'est bien de signer des renouvellements de conventions, mais on aimerait bien avoir les bilans des conventions précédentes et Madame Meghrate nous avait alors indiqué qu'on aurait ces bilans en mars-avril. Donc, juste pour préciser qu'effectivement, nous les attendons.

Monsieur le Maire : C'est bon ? Hélène nous coupe la parole et elle veut prendre la parole, donc je laisse Hélène répondre et je reprendrai après.

Hélène BARBE : Alors, Monsieur Gambuto, c'est vrai qu'on est en train de faire vraiment un bilan sérieux par rapport à ce que vous venez de dire. C'est une chose qui est pour moi, vous savez que les gens soient acteurs et non pas consommateurs, c'est une de mes priorités. Et donc aujourd'hui, avec toute l'équipe, je peux vous dire sincèrement, je travaille dessus et je vais actionner certaines choses, vous serez assez surpris. Donc, je ne peux pas vous en dire plus. Mais j'aime que les gens soient acteurs, et vous le savez. Vous le savez, j'ai toujours mis les gens acteurs et non pas consommateurs. Maintenant, je tiens aussi quand même à remercier et à féliciter quand même les services, parce qu'ils ont quand même fait un énorme travail et je vous invite à venir nous rendre visite, vous le voyez, et je vous ai même amené la petite plaquette et elle va encore se développer davantage. Et puis, surtout, j'invite les Drouais à venir. Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais les centres sociaux me tiennent très à cœur. Cette fois-ci, j'ai fini. Merci.

Monsieur le Maire : Oui. Alors, le bilan, bien sûr, on l'attend aussi, parce que ça vous intéresse grandement. Madame Gentil, je vous réponds. (J'aimerais que vous écoutiez). Le bilan, on l'attend, bien sûr, en mars-avril, dès qu'on l'a, il sera bien sûr communiqué. Nous aussi, on l'attend, parce que c'est la première année où tout ça se met un peu en place, où on peut ajuster le tir. On dit là aussi, avec la CAF, qui offre un cadre d'intervention qui est quand même fiabilisé. Ce sont des grandes lignes directrices qu'on retrouve dans tous les territoires, qui sont adaptées aux territoires. Donc c'est quand même agréable de se dire qu'on a quelque chose, à peu près, de préparé, de carré, où on sait où on va. Après, moi, je vous dis très gentiment, Monsieur Gambuto, je vous réponds. Vous êtes dissipé. Je vous réponds aussi. Je vous dis, autant, vous voyez le NPNRU là-dedans, un, je vous dis que c'est une erreur politique de ne pas le voter, on s'est entendu là-dessus. Là-dessus, ne pas voter ça, moi, je trouve que ce n'est pas une erreur politique, mais c'est une erreur tout court, à mon avis, parce que c'est la CAF, ça ne vient pas de...

Valentino GAMBUTO : C'est dommage, vous ne m'avez pas écouté.

Monsieur le Maire : Non, mais j'ai vu que vous flottiez entre l'abstention et voter pour.

Valentino GAMBUTO : Si vous m'aviez écouté, vous n'auriez pas fait cette remarque. Vous auriez reconnu l'intelligence de mon propos.

Monsieur le Maire : J'ai souvent reconnu l'intelligence de vos propos, Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Justement, je disais que ne pas signer avec la CAF serait une erreur. C'est pour ça que je ne voterai pas contre.

Monsieur le Maire : Je vous présente comme le leader de l'opposition, vous voyez. Je reconnais vos grandes qualités, Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Ne pas signer avec la CAF serait une erreur, c'est pour ça que je ne voterai pas contre.

Monsieur le Maire : Non, non. Mais parce que sous prétexte qu'on n'a pas le bilan encore et il y a un temps pour tout, mais je pense que l'on constatera que ça marche bien. En tout cas, on peut solliciter que la CAF revienne à Dreux et sous ces égides-là.

Comteville, effectivement, dans un an et deux mois, le bail emphytéotique se termine, en mai 2024. Donc, on commence à travailler sur ce sujet-là pour voir comment on va le reprendre à notre main. Ce sera repris de notre main, je vous confirme. On n'est pas, non plus, dirons-nous, opposé à ce qui se fait sur place, mais dans les conditions où ça se fait, ce n'est pas possible. Voilà ! Donc Raid Aventure, on ne va pas les mettre dehors, puisqu'ils ont une existence, ils sont là, mais ce sera : s'il y a une activité de Raid Aventure, ce sera sous notre égide et sous notre contrôle. Voilà pour être très clair. Parce qu'il ne faut pas non plus, jeter comme ça tout le monde, en disant : "Ce que vous avez fait, c'est nul et nul". Ils peuvent avoir un espace d'activité là-dedans, mais ce sera sous l'égide de la ville de Dreux. Je vous confirme ce que je viens de m'être confirmé.

Enfin, Monsieur Hirti, je n'aime pas personnaliser les choses, parce que vous parlez d'un Directeur, moi, je l'ai vu, ça se passe très bien avec lui. Une organisation d'une mairie, ça bouge, on redéfinit des

missions, etc., selon les besoins, il n'y a pas de sanction de qui que ce soit. Quand il y a des sanctions à prendre, on remercie les gens, ce n'est pas le cas. Les personnes sur lesquelles vous faites allusion, c'est quand même de grande qualité, je l'ai vue cette semaine la semaine dernière, je crois. Il n'y a pas de difficulté et puis, ce n'est pas qu'on aime, on n'aime pas. Après, il faut un Directeur de centre social, il faut un truc, on recrute, ça bouge, ça évolue, mais on fait ça sérieusement, en collaboration avec la CAF. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Aucun n'a pas voté contre. Oui, non, il n'a pas voté contre. Les autres oppositions s'abstiennent sauf Monsieur Homps qui vote pour. Et la majorité vote pour. Je répète, c'est pour le compte-rendu pour qu'on ait bien les gens qui votent ce qu'ils ont souhaité. Merci, Hélène. C'était très clair. Excuse-moi de t'avoir coupé la parole Hélène, je suis confus, ça ne se reproduira pas.

Unanimité, moins 6 abstentions : Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY.

21 - Signature d'une convention d'objectifs et de financements "Relais Petite Enfance"

Huguette POISSON

Monsieur le Maire : Allez, Guetti, on présente Relais petite enfance. Encore une convention.

Huguette POISSON : La signature d'une Convention d'Objectifs et de Financements "Relais Petite Enfance". Certains d'entre vous connaissent plutôt sous la dénomination ("Roue de nounours"). Cette entité est située dans le quartier des Rochelles et c'est un dispositif d'information des parents dans leur recherche de mode de garde. Le RPE est un lieu d'information qui favorise la mise en relation des parents avec les assistants maternels et valorise l'offre du territoire en matière de garde des jeunes enfants. Le RPE permet également aux parents d'être accompagnés dans leur rôle de particulier employeur. Au-delà de l'aide apportée aux parents, il informe et accompagne les professionnels sur les métiers, les démarches et les parcours de formation.

Pour nous aider dans cette démarche, une convention d'Objectifs et de Financements de prestations a été mise en place. En 2022, le coût annuel de fonctionnement du dispositif s'est élevé à 58 125 euros. La CAF d'Eure-et-Loir a versé 40 720 euros au titre de la prestation de service. La ville de Dreux a demandé le renouvellement de l'agrément de cette structure et une nouvelle convention a été établie, à effet du 1^{er} janvier pour une durée de cinq ans. Un avis favorable a été émis lors de la réunion de la commission adéquate ou ad hoc, c'est mieux, je vous demande donc de bien vouloir approuver ce projet et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Monsieur le Maire : Merci, Guetti. Questions, observations là-dessus ? On peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention de Monsieur Fontaine, Madame Gentil, Monsieur Gambuto, Monsieur David, Madame Scavennecc et le reste, pour.

Unanimité, moins 6 abstentions : Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY.

Je vous remercie.

22 - Signature d'une convention d'objectif et de financement "contrat local d'accompagnement à la scolarité 2022-2023"

Sébastien LEROUX

Monsieur le Maire : Allez, on passe maintenant, pour Sébastien, c'est comme un boomerang, ça revient tout le temps. On parle contrat local d'Accompagnement à la scolarité. Sébastien.

Sébastien LEROUX : C'est une convention avec la CAF concernant ce qu'on appelle le CLAS dans le jargon technique, mais c'est effectivement le contrat local d'accompagnement à la scolarité qui existe déjà. Il a eu lieu sur l'année 2021-2022 avec un premier agrément qui a été accordé par la Ville de Dreux et par la Caisse d'allocations familiales d'Eure-et-Loir pour les centres sociaux Dunant-Kennedy et la maison Proximum des Bâtes. Il y a eu 168 élèves d'élémentaires et de collèges qui y ont participé, avec un coût de fonctionnement qui s'élevait à 16 402 euros et les recettes versées par la CAF d'Eure-et-Loir, 4 355 euros. On va renouveler largement avec Dunant-Kennedy, Les Rochelles et la maison Proximum des Bâtes qui ont déposé un projet dans le cadre de l'appel à projets lancé par la CAF. Le comité départemental a accordé l'agrément du CLAS pour l'année 2022-2023 et la CAF a émis un avis favorable à l'ouverture des droits à la prestation de services et au bonus associé. Afin de finaliser les engagements qui nous lient avec la CAF, il convient de signer la convention d'objectifs et de financement, le contrat local d'accompagnement à la scolarité pour l'année scolaire 2022-2023, je vous demande d'approuver pour le projet de convention d'objectifs et de financement du CLAS pour l'année 2022-2023 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Questions, observations là-dessus ? On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité, moins 6 abstentions :** Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY.

Art contemporain

23 - Tarification pour le Festival Kultur'Manga

Fouzia KAMAL

Monsieur le Maire : Fouzia, un truc qui te tient à cœur. Je te laisse présenter la création du festival Kultur'Manga.

Fouzia KAMAL : Bonsoir à tous. On va parler tarification, mais cette délibération est l'occasion de vous annoncer officiellement la naissance d'une nouvelle manifestation à Dreux. Comme son nom l'indique, Kultur'Manga est consacré à ce phénomène de société qu'est le manga et va nous permettre de toucher un public un peu différent, notamment les jeunes et plus globalement les familles. C'est la belle mécanique qui a présidé, sous ma houlette, à la création de Kultur'Gliss dont ce sera la troisième édition en septembre prochain au skate park, avec le succès qu'on lui connaît. Je vous donne très brièvement les contours de ce premier Kultur'Manga. Il va s'étaler sur trois jours. Ça aura lieu les 27, 28 et 29 mai. Tout ça au sein du Parc des expositions. C'est un festival qui est vraiment pensé de manière très holistique, avec certes du manga, mais aussi du cosplay, du gaming, de la Kpop, une cérémonie du thé, des conférences, des concours, des spectacles et animations, des stands de vente et de restauration. Ça va être très complet. Il est holistique également parce qu'on va impliquer les

tissus économique, pédagogique et associatif à ce nouveau rendez-vous. Des fonds vont ainsi être mis en place avec les commerçants, dont la Rose des vents dont on connaît tous le super rayon mangas. Des animations ont lieu également, notamment le samedi en cœur de ville. De même que nous avons monté un partenariat avec l'hôpital de manière à ce que ça rayonne vraiment sur l'intégralité sur l'ensemble de la ville. Côté associations, nous allons associer bien évidemment l'équipe de Adeptes, les stars locales du e-sport. Le tarif se veut, quant à lui, très attractif : 15 euros le pass de trois jours, c'est gratuit pour les moins de 10 ans et surtout pour tous les cosplayers. En l'occurrence, tous ceux qui viendront déguisés, comme moi-même. Je me suis personnellement engagée auprès des équipes. C'est à ne pas manquer. Nous nous sommes par ailleurs alloué les services de Gilles Mure-Ravaud, support de plusieurs festivals manga dont celui de Chérisy ou encore la compagnie Star Wars Normandy qui va nous accompagner là-dessus et qui sera à l'origine de pas mal des animations qui sont prévues en cœur de ville. Nous tablons sur 7 000 à 10 000 visiteurs pour cette première édition sur trois jours et pour laquelle nous visons très humblement l'équilibre financier. Pour le reste, je me tiens à votre disposition si vous avez des questions.

Monsieur le Maire : C'est un super truc. J'ai assisté à la première de Chérisy il y a quelques années et quand j'ai vu le succès de ce truc-là sur un espace aussi petit, il doit être quasiment à 3 500, 4 000 visiteurs maintenant. Je me suis rapproché de Michel Lethuillier à l'époque et puis de Gilles qui suit ça qui est à Chérisy et on voulait le faire, mais sans aller concurrencer directement Chérisy parce que ce n'était pas du tout l'objectif. On en a parlé ensemble parce que je ne voulais pas aller contrarier l'initiative de la commune d'à côté. On a, avec Fouzia, regardé bien la date et les services ont fait un super boulot. Ça, j'y crois dur comme fer. En plus, Adeptes qu'on finance maintenant qui est du e-sport, je sais que monsieur Gambuto connaît bien ce sujet-là. Je pense qu'on a un truc à faire qui est top, j'espère que ça marchera et j'y crois beaucoup. Il y a-t-il des questions ?

Fouzia KAMAL : Si je puis me permettre un petit commentaire, avant de prendre votre question, Monsieur Gambuto, il y a de la place pour tout le monde. Ce qu'il faut, c'est de pouvoir travailler en toute intelligence et dans le respect de l'action de chacun.

Monsieur le Maire : Monsieur Gambuto, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO : C'était pour dire que c'est une excellente idée et paradoxalement, c'est hyper porteur et il n'y a pas énormément de villes qui s'engagent à fond là-dedans. Surtout sur le e-sport, ce sont facilement des millions, et je n'exagère pas, de personnes qui se connectent autour d'une manifestation, d'une compétition, des gens qui sont capables de traverser toute la France et même au-delà pour venir. Et les villes qui décident de mener des actions dans la durée, j'espère que ça marchera bien cette fois-ci, mais pour que ça marche, il faut que ce soit dans la durée. Il faut qu'on se dise "C'est un rendez-vous annuel" et qu'on habitue les gens à venir...

Monsieur le Maire : Mêmes dates, même période.

Valentino GAMBUTO : Voilà, mêmes dates, même période et tout. Et c'est l'occasion vraiment de communiquer très au-delà de nos frontières. Finalement, si on le fait bien, pour pas très cher puisque c'est le réseau. En revanche, mais vous avez à moitié répondu ou peut-être totalement, notre crainte, c'était qu'il y a eu tellement d'énergie qui a été donnée pour Chérisy, que ça ne les cannibalise pas.

Monsieur le Maire : Très sincèrement, Michel Lethuillier m'aurait dit : "Ça me contrarie", je ne l'aurais pas fait parce qu'il ne faut pas parce qu'on est la Ville de Dreux et qu'on a des moyens supérieurs, écraser une commune qui a une belle initiative. Il m'aurait dit : "Moi, ça m'embête, ça me contrarie, etc." Même au départ, avec Fouzia, on avait dit : "S'il ne veut pas, on peut même le faire à Dreux à la même période en appelant ça le Chérisy Manga show à Dreux", ça ne me dérangeait pas du tout. Mais il a dit : "Allez-y, on va trouver un accord sur les dates." Franchement, je l'en remercie et je remercie Gilles qui est aussi aux manettes de ça parce que je n'aurais pas écrasé une initiative comme ça. Il faut la positiver, justement. Il y avait-il d'autres interventions là-dessus ? On peut passer au vote. Il y a-t-il des contres ? Des abstentions ?

Unanimité

Je vous remercie pour ce bel événement. On est vraiment très contents et j'espère que tout le monde se mobilisera pour ça.

24 - Mise à jour du règlement intérieur du centre d'art contemporain l'Ar(T)senal

Fouzia KAMAL

Monsieur le Maire : Fouzia, un truc important, mais un peu moins fun sur le règlement intérieur.

Fouzia KAMAL : Bien sûr que c'est fun. On parle de l'ar[T]senal, c'est forcément fun, on adore l'art contemporain. Pour tout vous dire, cette délibération et celle qui suivra après sont intrinsèquement liées. Là, il s'agit surtout de procéder à une mise à jour, c'est quand même très administratif, pour cette première délibération avant celle qui suit. Il s'agit surtout de modifier les conditions de mise à disposition du site et notamment de l'ouvrir à des privatisations qui sont des projets de privatisations émanant notamment de familles. On a des demandes, auxquelles on ne s'attendait pas jusqu'à présent, qui concernent la possibilité d'organiser des anniversaires sur place. Cette mise à jour doit permettre que ce soit fait. Il y a certaines familles qui préfèrent la restauration rapide, très bien, d'autres qui ont très envie que ça se fasse dans le cadre d'une immersion totale dans un environnement artistique. On ne peut que s'en féliciter et mettre en place le cadre qui le permette.

Monsieur le Maire : On pourra faire une concurrence directe aux fast-foods. C'est bien que des familles disent : "Est-ce qu'on ne pourrait pas faire des anniversaires là-bas ou valoriser quelque chose, une action ?" Vraiment, c'est très bien, je trouve ça top. Excusez-moi, Monsieur David, allez-y.

Maxime DAVID : Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais votre propos m'a donné une idée. Simplement, c'est effectivement une très bonne initiative et une très bonne surprise que spontanément des gens souhaitent le faire. Attention à ce que justement, cette possibilité qui est ouverte ne reproduise pas aussi, vous le savez très bien, une capacité de s'approprier ce type de lieu, d'avoir même cette idée de le faire. Je pense qu'il y a vraiment quelque chose qui va se jouer dans la formation de cette possibilité. Je pense notamment au tissu associatif, au Proximum, à tous nos canaux. Ce dont je veux être sûr, c'est que les enfants, peu importe d'où ils viennent à Dreux, et ceux qui peut-être spontanément iraient plus au McDo qu'à l'ar[T]senal, qu'eux aussi aient conscience qu'il y a cette possibilité. Parce que je pense que c'est vraiment là qu'on fera la différence plutôt que de simplement l'ouvrir. Vous savez très bien que si on l'ouvre simplement, ceux qui auront l'information seront ceux qui vont peut-être à l'ar[T]senal. Mon propos est vraiment d'essayer d'en faire un instrument de lutte contre la reproduction des inégalités.

Fouzia KAMAL : Il ne vous aura pas manqué qu'on a une activité très importante au sein de l'ar[T]senal. Le taux de fréquentation du site assez conséquent, sur lequel on a communiqué il y a assez peu de temps sur les réseaux sociaux, montre le dynamisme dont on fait preuve. Il y a un travail qui est très important, qui est fait justement auprès des scolaires, qui est fait auprès des maisons Proximum. Il y a beaucoup d'ateliers. Je vous enverrai les chiffres si vous le souhaitez, mais pour moi, ce ne sont pas des choses qui sont mises en concurrence, pas du tout. C'est même assez complémentaire, en réalité. Il y a une vraie complémentarité qu'il ne faut pas nier.

Monsieur le Maire : Monsieur Gambuto, une dernière question ?

Valentino GAMBUTO : C'était pour vous dire qu'il y a quelques années, lorsque le musée a été refait et travaillé, j'avais dit mes réserves parce qu'à ce moment-là, il était question en ce qui concerne les expositions que ce soit très dirigé par le département et qu'il ne nous restait pas grand-chose. L'évolution va vraiment dans le bon sens et je voulais dire que je m'en réjouis parce qu'on a une appropriation des Drouais et de ce que vous faites. Et là, je trouve que c'est justement l'échelon supplémentaire, c'est-à-dire que cette appropriation va jusqu'à pouvoir le louer comme ça. Ça va vraiment dans le bon sens parce que peu importe la raison pour laquelle les gens mettront pour la première fois les pieds dans un musée, mais ils les auront mis et peut-être que ça invitera à y revenir plus souvent.

Fouzia KAMAL : Le département est à l'origine de la création du site et on ne peut que s'en féliciter et le remercier très chaleureusement. Aujourd'hui, ce site est 100 % municipal. J'ai un point de vue programmatique qui est assez important. Vous allez le voir dès la semaine prochaine avec le lancement de la nouvelle exposition qui sera une exposition tournée sur l'art et le textile avec un accent mode très important. Dès demain, pardon. Pour ceux qui ont fait un tour d'ores et déjà du côté de la chapelle de l'Hôtel Dieu ont pu en avoir un aperçu. Ça va s'étaler sur plusieurs mois et c'est le résultat d'un travail très conséquent. Moi, j'ai la chance d'être entourée par une équipe formidable. J'en profite pour remercier tous les agents qui m'accompagnent au quotidien à la délégation culture et notamment dans le cas présent, tous ceux qui sont au sein de la délégation sur l'équipe art contemporain. Merci à eux.

Monsieur le Maire : Merci, Fouzia. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

25 - Tarifs applicables pour les actions proposées au sein des structures du service art contemporain Fouzia KAMAL

Monsieur le Maire : La délibération suivante, c'est un peu lié. Est-ce qu'il y a des explications supplémentaires ?

Fouzia KAMAL : Cette fois, c'est la Micro-Folie qui est directement rattachée à l'ar[T]senal. Dans le cadre de la Micro-Folie, la principale modification porte sur le fait qu'à partir du troisième kit mis à disposition pour ce qui est du flochage notamment tout ce qui est flex et mise à disposition de la matière première qui permet l'initiation, que ce soit tarifé dorénavant, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Il s'agit aussi aujourd'hui de pouvoir assurer à chacun une accessibilité au service dont la raison première reste la médiation, l'initiation et surtout pas l'industrialisation, si vous en êtes tous d'accord.

Monsieur le Maire : Merci, Fouzia. Questions, observations là-dessus ? On peut passer au vote ? Oui. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité

Je vous remercie.

Sports

26 - Convention entre la ville de Dreux et le Football Club Drouais pour le versement d'une subvention de fonctionnement supérieure à 23 000 €

Alain GUENZI

Monsieur le Maire : On passe à Alain Guenzi pour la version de subvention de fonctionnement du FC drouais.

Alain GUENZI : Versement d'une subvention de fonctionnement au Football Club drouais supérieure à 23 000 euros. Dans le cadre de sa politique sportive, la ville de Dreux apporte son soutien aux associations. Afin de définir les conditions modalités d'octroi des subventions pour l'exercice 2023, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les conventions entre la Ville et les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 euros pour l'année 2023. Le Football Club drouais étant concerné, vu l'avis favorable à l'unanimité et deux abstentions de la commission solidarité, santé, démocratie locale, vie des quartiers, éducation, jeunesse, culture et politique sportive, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver le projet de convention joint en annexe et d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

Monsieur le Maire : Merci, Alain. Questions, observations là-dessus ? Monsieur David, Monsieur Gambuto, Monsieur Homps ?

Maxime DAVID : Merci. Vous nous présentez trois délibérations à la suite qui concernent les subventions aux associations, qu'elles soient sportives ou autres d'ailleurs, ce qui me permet de dire que ça pose quand même un problème très concret du report du budget. Puisque là, on se retrouve à devoir gérer une situation intermédiaire un peu bancal pour permettre à des associations de continuer. Et donc, non seulement c'est quand même un peu baroque et deuxièmement, ça nous prive d'un vrai débat sur le fond, sur la politique de soutien aux associations. Là, vous me permettez de faire une distinction, cette fois-ci sur le fond, entre la délibération actuelle et la suivante que je mets ensemble et que je distingue de celles sur toutes les associations, c'est qu'on a justement deux associations qui reçoivent une subvention très conséquente. Justifiée, c'est un autre débat. En tout cas, c'est l'occasion d'un vrai débat sur notre politique, notamment sportive, notamment sur deux associations qui ont beaucoup de licenciés, qui ont un vrai impact de socialisation, notamment chez les jeunes. On n'a pas ce débat puisqu'on est obligés de traiter cette question-là un peu comme une formalité administrative du fait du report du budget. Et là, ça me permet de dire que, sur ce point-là,

je ne suis pas convaincu par les raisons que vous nous avez apportées sur ce report. Je me désolé d'une situation d'une sorte d'effet secondaire d'un dommage collatéral de cette décision.

Monsieur le Maire : Monsieur Gambuto. Après, Monsieur Homps.

Valentino GAMBUTO : En ce qui me concerne, c'est vrai que j'ai le sentiment chaque année, je parle de cette subvention en particulier, je sais que je ne vais pas me faire que des amis, de signer un blanc-seing avec des sommes qui sont conséquentes alors que je ne connais pas la politique qui va être menée. Et là, je ne parle pas de la politique simplement du FC, mais je parle de la politique que l'on a décidée. Je ne vais pas refaire toute l'explication que j'ai donnée lors du dernier conseil. Mais c'est vrai que quelle politique on veut autour du sport qui est le plus porteur, à savoir le foot, son impact sur les autres clubs, sur les autres quartiers, le partage d'entraîneurs ou pas, d'éducateurs ou pas, la façon dont on procède, quel est votre objectif ? Est-ce que c'est d'avoir une équipe phare et le reste doit l'alimenter ? Ou est-ce que c'est le foot pour tous ? Et dans ce cas-là, ce serait une autre politique ? C'est de savoir quels sont les objectifs qui définiront si on est d'accord ou pas et si la politique est bien menée. Ensuite, là où je ne vais pas me faire des amis, mais il faut reconnaître qu'il arrive assez souvent qu'en ce qui concerne le FC Dreux, on se retrouve avec une représentation du sport et de la Ville qui n'est pas à notre honneur. J'ai vu dernièrement, et vous les avez tous vus sur les réseaux, des bagarres sur le terrain où même les encadrants se battent. On arrive à un point où ce ne sont pas les valeurs du sport qu'on place dedans, les valeurs ou en tout cas l'image de notre Ville. C'est un vrai problème parce que ce n'est pas nouveau. Là où je vais me faire encore moins d'amis, mais il y a des clubs qui ne veulent plus venir jouer à Dreux. Il y a des arbitres qui ne veulent plus venir arbitrer à Dreux. C'est un vrai problème. De donner un blanc-seing comme ça alors qu'il y a tous ces problèmes, je me dis : "Il faut qu'on se mette autour de la table. Bien sûr qu'il faut que ça continue le foot à Dreux et qu'on ait une équipe et qu'on s'y tienne, mais pas à n'importe quelles conditions. Il faut qu'on trouve où le bât blesse et qu'on résolve le problème." On ne peut pas continuer comme ça à écorner l'image de Dreux sur toute la région, voire au-delà, alors que juste avant, on était en train de voir tous les efforts qu'on faisait pour donner une bonne image à Dreux.

Monsieur le Maire : Je crois que monsieur Homps avait une question aussi.

André HOMPS : Beaucoup de choses ont été dites déjà. Simplement, il est évident que le football club drouais ne peut pas continuer ou survivre sans la subvention de la Ville de Dreux. Ça, ça fait très longtemps que ça dure. Ça, ça ne pose pas de problème et je ne vois pas comment on peut voter contre ça. Moi, je trouve que plutôt que de parler de la politique de la Ville vers le football club drouais, c'est-à-dire est-ce qu'on est d'accord ou pas pour verser une subvention au football club drouais ou que ce serait bien sur une question de ce type-là, vu le montant concerné, de dire quelle est la stratégie de ce club. C'est-à-dire qu'on nous demande de voter sur l'attribution d'une somme importante à ce club qui est lui-même important pour notre ville et on ne nous présente pas du tout la stratégie de ce club. Il n'y a aucun élément sur le fond. Encore une fois, je passe sur le débat, le buzz que fait le club. Le football, ce n'est pas toujours simple. Quelle est la stratégie de ce club ? On ne la connaît pas. On nous demande de voter une somme importante sur un sujet sur lequel, au fond, on n'a pas d'information, pas de vision.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Homps. Monsieur Hirti ? Il y aura d'autres questions après ou pas ? Non, c'est la dernière ?

Aïssa HIRTI : Ma question tourne au niveau des montants. Je fais le lien avec la dernière délibération sur le tableau définitif des demandes de subventions. Pour le FC drouais, on est sur une subvention à 64 000 euros. Or, si je ne me trompe pas, la Ville subventionne à hauteur de 200 000 euros chaque année, donc ça doit faire un tiers de la subvention. Mais dans le tableau général des demandes de subvention, il y a des montants à 100 %. Donc, est-ce qu'on verse un tiers des subventions, est-ce qu'on verse 100 % ? Et si on doit verser 100 %, à quelle association on verse 100 % ? Est-ce qu'il n'aurait pas fallu avoir deux tableaux, un tableau pour ceux à 30 % et ceux à 100 %. Parce qu'à 100 %, vous nous demandez de voter des subventions pour des associations à 100 % alors qu'on n'a même pas voté le budget. Soit on vote à 30 % pour toutes les associations et c'est 30 %. C'est l'interrogation...

Alain GUENZI : Pour répondre à Aïssa, en fin de compte, on est obligés de passer des conventions auprès du Football Club drouais et de l'USDV, parce qu'ils vont toucher une avance qui représente plus de 23 000 euros, alors qu'il y a d'autres associations qui vont toucher plus de 23 000 euros. Il y a l'athlétisme, il y a le tennis, il y a plus d'associations. Je ne vais pas tous les énumérer, parce que je risque d'en oublier. Comme ils ont une avance, toutes les associations, en fin de compte, vont avoir une avance qui représente 25 % du montant de la subvention qui leur a été donnée l'année dernière. C'est-à-dire sur la subvention qu'ils ont eue en 2022, parce qu'on part du principe que les subventions qu'ils toucheront cette année, en fin de compte, en 2023, sont au moins égales à 25 % de ce qu'on leur a donné l'année dernière.

Aïssa HIRTI : Associations sportives. Je suis désolé...

Alain GUENZI : Pour les associations sportives.

Aïssa HIRTI : On est d'accord. Sur le principe. Mais votre tableau...

Alain GUENZI : Et les subventions qui sont données...

Aïssa HIRTI : Votre tableau de présentation des associations. Le dernier tableau, je suis désolé, j'ai des associations.

Mme PHILIPPE : Ce n'est pas 25 %.

Aïssa HIRTI : Ce n'est pas 25 %, c'est 100 % de la subvention.

Monsieur le Maire : Stop, s'il vous plaît. Lydie, tu veux faire un commentaire là-dessus ?.

Lydie GUÉRIN : Oui, les associations qui sont 100 %, c'est pour les écoles, c'est pour les voyages scolaires.

Aïssa HIRTI : Il n'y a pas que ça.

Lydie GUÉRIN : Si. La plupart.

Aïssa HIRTI : Non. J'ai géré des associations.

Lydie GUÉRIN : Nous aussi, on a bien identifié.

Aïssa HIRTI : Je n'ai pas envie de citer des associations, Lydie, mais il y a des associations où des montants, ce sont les montants de l'année de la subvention de la ville, ils sont à 100 %, mais il n'y a pas que les écoles.

Lydie GUÉRIN : Donnez-moi lesquelles.

Aïssa HIRTI : Non, je ne vais pas les donner.

Lydie GUÉRIN : Non. Je peux vous dire que non sur la présentation et l'issue du dossier. On l'a vu en commission.

Aïssa HIRTI : Pour ne pas la citer l'ADER.

Lydie GUÉRIN : Même l'ADER, ils n'ont pas la totalité de leurs subventions. Je suis désolée. Mais c'est vrai que c'est la dernière délibération, donc on reviendra peut-être tout à l'heure.

Monsieur le Maire : Monsieur Hirti, s'il vous plaît. On ne peut pas prendre la parole comme ça, on la demande, vous êtes déjà intervenu, sur la dernière la question. S'il y a une question technique, c'est (important) on vous répondra là-dessus, s'il y a peut-être une erreur, je ne sais pas. Je vais essayer de répondre aux restes des questions, parce qu'on perd du temps sur des points de détail qui n'ont aucune valeur ajoutée je suis désolé de vous le dire. Je vais répondre aux interventions de monsieur Gambuto, monsieur David et Monsieur Homps. On répondra tranquillement. Sur le FC drouais, quand il y a eu les événements, le fameux match contre le Val-de-Reuil, je crois, c'est un match amical. Pardon, excusez-moi. Je vais éviter les commentaires. C'est un match amical.

Valentino GAMBUTO : C'est quelqu'un qui n'avait pas déclaré d'ailleurs. Surprenant.

Monsieur le Maire : J'ai vu les vidéos comme vous, Monsieur Gambuto, c'est inadmissible. Monsieur Carbonnel, qui est en train de prendre la présidence, est un type vraiment dévoué, qui est président aussi pour les logements, qui est un type dévoué, qui est franchement intègre. Il le fait, parce qu'il a envie de faire un truc pour la ville, il investit, etc. Je l'ai convoqué, parce que c'est ce qu'on dit dans ce cas-là. J'étais avec Alain Guenzi et je lui ai fait part un, de la confiance que j'ai en lui, parce que c'est un homme bien. Quand il y a des choses bien, qui est en plus du fait de son profil, arrive à ramener et arrivait à ramener des chefs d'entreprise et d'autres personnes pour essayer d'étoffer le directoire, etc. Je lui ai demandé également qu'il prenne des sanctions contre ces gens-là très claires, et ce qu'il avait déjà fait de manière, je dirais, anticipée, en tout cas immédiate, mais sans définir ce qu'il... (devenir) de ces gens-là par la suite. Et je lui ai fait part également, Alain été là, que si ce genre de choses devait se reproduire, que la ville de Dreux se désengagerait de ce club. Voilà, c'est très clair. Je dis c'est l'image de la Ville de Dreux.

À un moment donné, on a réussi à construire. Les anciens présidents ont travaillé aussi. Le staff aussi a fait un travail. On a eu des récompenses de fair-play, de choses comme ça. Il ne faut pas non plus occulter tout. Mais je dis très clairement que ce n'était pas possible avec autant d'argent et de visibilité

aussi forte que des choses comme ça puissent se reproduire. Tout simplement parce qu'un joueur peut s'énerver, il peut avoir une bagarre, mais que, un staff, des gens du staff... C'est ultra violent ce qu'on voit sur les chiffres. C'est ultra violent. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais parce que l'image de Dreux, c'est important et que...

Mais Franck Carbonnel est un homme qui est rigoureux, qui est organisé et le moment venu, puisqu'il reprend, pour vous répondre monsieur Homps, le club en main. Le moment venu, je pense qu'il viendra présenter le projet du club. Il y a l'école, il y a tout ça. Il y a autre chose, mais certainement que... Je préfère un club qui fonctionne très bien, qui accueille le maximum d'enfants. Le fantasme de l'équipe phare qui va aller en Ligue 1, je ne l'ai pas. Je vous le dis. Parce que quand vous êtes doué au foot, etc., on a des relations avec Tour, on a des relations avec d'autres et tant mieux, il faut rester à son niveau. Par contre, le FC drouais occupe une place importante, parce que les autres clubs, quand il y a des jeunes qui ont du talent, on les fait monter, et ça fonctionne plutôt bien, d'ailleurs. Il en faut pour tout le monde, tous les âges et tous les talents pour que ça fonctionne plutôt bien.

Mais effectivement, il faut de la respectabilité. Et je répète, les années précédentes, il y a des choses qui ont été réalisées qui étaient bien, des récompenses de fair-play, essayé d'apporter du professionnalisme, il ne faut pas tout rejeter. Mais ce genre de comportement, ce n'est pas possible tout simplement.

Allez, je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention de... D'accord, je vous remercie.

Unanimité, moins 6 abstentions : Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY.

27 - Convention entre la ville de Dreux et l'Union Sportive Dreux Vernouillet Handball pour le versement d'une subvention de fonctionnement supérieure à 23 000 €

Alain GUENZI

Monsieur le Maire : Allez, on passe à la même chose pour l'USDV donc le handball.

Alain GUENZI : On est exactement dans le même registre que tout à l'heure pour le FC drouais, mais maintenant, ça concerne l'USDV Handball. Donc vu l'avis favorable à l'unanimité des deux abstentions de la commission Solidarité, santé, démocratie locale, vie des quartiers, éducation, jeunesse, culture et politique, je vous le demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver le projet de convention joint en annexe et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

Monsieur le Maire : Merci, Alain. Question, observation là-dessus ? Monsieur David, monsieur Gambuto.

Maxime DAVID : Simplement pour vous dire que je ferai le même vote que sur le rapport précédent, pour la même raison concernant le propos auquel vous n'avez pas répondu, qui est la conséquence fâcheuse du report du budget. Et je regrette qu'on en soit là. C'est tout. Oui, vous pouvez faire des commentaires comme vous dites, ça vous regarde, mais je dis ce que j'ai à dire.

Monsieur le Maire : Oui, vous dites ce que vous avez à dire. Mais le lien entre les deux c'est un peu moyen. Monsieur Gambuto, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO : Oui. Je voulais seulement souligner la pertinence. Ça faisait longtemps que cette idée était mise en avant, mais d'avoir plutôt que concurrencé deux équipes, et ça aurait fait mal de continuer à se concurrencer. Que Dreux et Vernouillet se soient mis ensemble pour créer cette entité handball était une bonne idée, même si je regrette que le fait qu'on n'ait pas toute la politique, etc. Je ne vais pas la refaire etc, et tout, mais on a quelque chose qui est récent et une volonté commune et je pense que c'est du bon sens.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Gambuto. Il y a d'autres questions là-dessus ou pas ? Oui, l'USDV, ils sont encore un peu en phase de digestion. La fusion des clubs, ça a été fait très intelligemment par les deux précédents présidents. On les a accompagnés avec Damien Stepho à notre niveau, mais on a essayé de créer du lien et surtout que quand deux clubs fusionnaient, il faut faire très attention, non pas aux bureaux et aux présidents, parce qu'ils sont tous d'accord, mais le staff en dessous, les bénévoles et les acteurs de terrain. Parce que c'est là où il peut y avoir de l'affect qui rentre en ligne de compte. Et ça a été plutôt bien géré, je pense.

Ça fait le plus grand club d'Eure-et-Loir en termes de handball, en termes d'effectifs, ils sont en train de se structurer. Stéphane Le Corre fait un bon travail là-dessus avec les entraîneurs. On suit ça de près. Damien Stepho suit ça vraiment de très près. Il y a tous les matchs tous les samedis, mais on espère que ça va bien marcher. C'est un très beau club avec une belle ambition.

On passe au vote. Qui est contre, qui s'abstient ? Donc même vote que la délibération précédente. Je vous remercie.

Carine GENTIL : Non.

Monsieur le Maire : Non. Il y a une erreur ? Attendez, je recommence. Qui est contre ? Qui s'abstient
Unanimité, moins 3 abstentions : Marie-Françoise Scavennec, Carine Gentil, Maxime David. Le reste, c'est pour. Excusez-moi, j'allais un peu vite.

Finances

28 - Attribution des subventions – Budget principal – Exercice 2023

Lydie GUÉRIN

Monsieur le Maire : Allez, on passe... Donc Lydie, attribution et subvention du budget principal. J'aurai deux informations après à vous donner, mais qui n'impacte pas la délibération directement. Il n'y a pas de surprise du chef, ne t'inquiète pas. Vas-y, je t'en prie.

Lydie GUÉRIN : Le budget primitif 2023 étant voté en avril prochain, il convient de soutenir diverses associations et organismes dans l'attente de l'adoption du budget définitif. Je vous soumetts la liste des subventions de fonctionnement du budget principal dont vous trouverez le texte ci-après. Vu l'avis favorable à l'unanimité moins deux abstentions, la Commission Modernisation et restructuration des services finances, Ressources humaines, Administration générale et comptes publics, je vous

demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir adopter la liste des subventions du fonctionnement du budget principal présenté en annexe.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Question, observation là-dessus ? Madame Gentil.

Carine GENTIL : Oui. Lors de la commission de préparation du 26 janvier dernier, où cette liste nous a été soumise pour la première fois, l'impréparation de la Commission était flagrante, ce qui fait qu'on a demandé à un certain nombre d'éclairages et d'informations complémentaires que nous n'avons pas eus sur table, aujourd'hui. Nous avons un tableau avec une cinquantaine d'associations. On nous a expliqué qu'il s'agissait de payer une avance puisqu'effectivement, on n'a pas la liste globale que l'on aura dans le cadre du vote du budget. Et on nous a dit qu'il s'agissait de payer 30 % d'avance à certaines associations, à l'exception de celles qui percevaient 100 % puisqu'elles avaient besoin de cette subvention pour fonctionner dans le cadre de l'année qui commence. Donc, fort de ces 30 % d'avance, on a regardé le montant des budgets qui étaient attribués à chacune des associations. Et on s'est rendu compte que ça ne correspondait pas vraiment à 30 % dans le cadre du plancher ou du plafond qu'on nous avait donné comme subvention maximale. Et finalement, on nous a expliqué qu'il y avait une barémisation différente en fonction des secteurs d'activité des associations, qu'il s'agisse d'un objet social, un objet culturel ou un objet sportif. Les sommes n'étaient pas les mêmes. Donc on a demandé à avoir un tableau avec le montant minimal et maximal des subventions par secteur. Et nous avons également demandé le tableau avec l'ensemble des associations et les subventions qui avaient été versées l'année précédente. Parce qu'encore une fois, il faut qu'on puisse comparer et ne pas voter des choses tout en n'ayant pas connaissance de l'intégralité du dossier.

Par ailleurs, il nous semblerait pertinent d'avoir également la liste des associations qui ont demandé une subvention et qui n'en ont pas eu, parce que c'est aussi éclairant. Les associations sont la richesse des territoires et par les bénévoles et par les activités développées. Et nous avons besoin de voter de manière éclairée l'ensemble des budgets qui sont quand même importants pour les subventions.

Précision est que nous souhaitons également pour chaque association avoir leur objet social, parce qu'il est extrêmement difficile de classer les associations en fonction de leur objet, notamment je me souviens que lors de la commission, nous avons demandé des informations complémentaires sur l'Union des Pakistanais et on nous avait indiqué que c'était un objectif culturel. Or, a priori, pas du tout. L'objet social a justement une vocation sociale. Donc il est important de savoir quel est l'objet des différentes associations, quel est le barème qui leur est applicable en fonction du secteur et quelle est la subvention qu'ils ont perçue l'année précédente, qu'on puisse voter en toute connaissance de cause.

Monsieur le Maire : Merci, Madame Gentil. Je reprends la question. Monsieur Gambuto. Monsieur David, après.

Valentino GAMBUTO : Oui, c'est juste une remarque, mais l'essentiel a été dit sur notre possibilité de comparaison, pas sur tout, mais aussi avec celles qui ont demandé et qui ne l'ont pas eu. Après, je voulais juste vous faire état d'un des problèmes qui a été soulevé tout à l'heure par monsieur David, c'est le fait de donner les subventions seulement maintenant désorganise souvent profondément un certain nombre d'associations. Elles ont leurs assemblées générales en fin d'année. C'est là qu'elles décident de leurs programmes. C'est là qu'elles prévoient un certain nombre de choses. Et je peux vous dire qu'en décembre, ça a été presque amusant, parce que je n'avais même pas pensé aux

associations. Après la réunion du conseil municipal de décembre, un certain nombre d'associations m'ont demandé si je pouvais leur donner les budgets des associations. Chaque fois, on attend de savoir ce qu'elles vont avoir, puisqu'elles découvrent souvent ou dans la presse ou après. Donc, c'est vous dire quelle importance ça a, c'est même à la journée près.

Le fait d'avoir, pour avoir été président d'un certain nombre d'associations, comme beaucoup d'entre vous, on l'a tous vécu d'être en attente. Est-ce qu'on a 1 000 balles, est-ce qu'on a 1 500 balles, est-ce qu'ils nous ont sucré, est-ce qu'ils ne nous ont pas sucré ? On attend le février pour faire son programme quand on est élu ou quand on lance un programme en décembre, c'est un problème.

Monsieur le Maire : Simplement j'ai vérifié, mais effectivement de façon entre le vote, le courrier préalable est envoyé en disant : "Voilà le montant qui sera proposé au conseil municipal." On priorise les informations. J'ai eu quelques coups de fil aussi, ça peut arriver, mais en discussion avec eux, a priori il n'y a pas trop d'inquiétude. Monsieur David, allez-y.

Maxime DAVID : Merci. Le tableau que vous nous présentez, ça nous donne justement aussi l'occasion de voir l'étendue du nombre d'associations. Je pense notamment aux associations sportives. Et c'est vrai que Dreux se prévaut à juste titre d'avoir une offre de pratique sportive très large et il est quasiment possible de faire tous les sports possibles à Dreux. Et je pense que c'est un élément de fierté à juste titre encore une fois. Simplement, c'est toujours étonnant de voir aussi le différentiel de subventions qui sont versées en fonction d'une pratique sportive ou d'une autre.

Alors, on peut justifier que des clubs, et je fais référence notamment aux deux délibérations précédentes, le foot et le hand, oui, ce sont des sports très populaires qui presque spontanément agglomèrent beaucoup de jeunes, beaucoup plus que des pratiques peut-être plus confidentielles. Mais c'est justement l'occasion d'avoir un vrai débat sur comment développer des pratiques qui sont peut-être un peu plus originales, qui se développent. On faisait référence aux e-sports, il y a plein de pratiques sportives qui peuvent se faire à Dreux, qui ne peuvent pas se faire ailleurs. Or, quand on voit les montants qui sont là, je suis très étonné. Je m'interroge même sur leur capacité à fonctionner vu la faiblesse des montants. Donc ce que je veux dire par là, c'est que ça mériterait quand même là aussi un échange sur votre vision, et ce projet sur plusieurs années, de quel sport on veut développer un petit peu plus et aussi pour se spécialiser géographiquement par rapport à des villes comme Chartres ou autres. Or, on n'a pas ce débat.

Monsieur le Maire : Il y a d'autres questions ? Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Je réitère ma question sur les montants 30 %, 100 %. Je vous donne un autre exemple, l'association Alphonse Daudet, c'est 600 euros l'année dernière. Et ne me dites pas que c'est un problème technique. Le budget n'est pas voté. Soit on vote des subventions à hauteur de 25-30 % pour toutes les associations, soit vous nous proposez des subventions à hauteur de 100 % et là, il y a un problème.

Monsieur le Maire : Il y a d'autres questions ?

Hélène Barbe : Non.

Monsieur le Maire : Non. Tu poses des questions maintenant. Vas-y, Hélène.

Hélène BARBE : Je vais sortir, je ne prends pas part au vote.

Monsieur le Maire : Tu ne prends pas part au vote, donc Hélène Barbe ne prendra pas part au vote, puisqu'elle... On va le voter, ne t'inquiète pas, il n'y a pas de souci. Tu es mariée avec un président d'association.

Hélène BARBE : Je ne prends pas part au vote, étant donné que je suis au Cercle Laïque, sur celle-là...

Monsieur le Maire : Elle est vice-présidente du Cercle Laïque, Hélène Barbe, donc elle ne prend pas part au vote. Écoutez, je préfère qu'on ait un débat effectivement sur la politique suivie, etc. L'ambition, ce que disait monsieur David. Après votre intervention, il ne faudrait pas faire croire que les montants sont choisis au pif ou selon des critères qui sont nébuleux. Il y a des critères qui sont extrêmement précis, je n'appelle pas votre intervention, monsieur David, extrêmement précis, qui ont été retravaillés depuis très longtemps, qui ont été ajustés depuis 30 ans. Ça a été remodelé, c'est Jean Bruck qui avait mis ça en place. Il y en a un qui, avec les services avait fait un super travail. Donc, il y a des critères très précis. Il ne faut pas vous questionner : "Pourquoi tel montant ?" Parce qu'il y a des critères précis.

Maxime DAVID : Donnez-les et justement et peut-être qu'au bout de 30 ans, on peut peut-être les revoir.

Monsieur le Maire : Non, Monsieur David. En tout cas en commission, vous pouvez les demander, on vous les donne. Il y a combien de critères, Alain ?

Alain GUENZI : Au niveau des critères, c'est vrai que la mise en place de critères date de 30 ans. Maintenant, les critères, on les revoit périodiquement. On les a revus avec Lydie il y a deux ans. On les a mis en application cette année parce qu'on a eu deux ans de suite, les problématiques liées au Covid. Et j'ai dit que les critères n'étaient plus, je dirais, quelque chose de juste, parce qu'en fin de compte, les associations avaient perdu leur nombre de licenciés et ils n'avaient pas eu d'activité. Par contre, on s'est engagé - et merci, Monsieur le Maire -, de soutenir l'activité en disant : "Les associations vont être en difficulté à la reprise." Même s'il n'y a pas eu d'activité, on a maintenu les subventions, parce qu'on savait que la reprise serait difficile et ça leur a permis de continuer à exister. On n'a pas eu une défection sur toutes les associations sportives de la ville qui n'a pas pu reprendre son activité. Tout le monde a pu reprendre son activité et se retrouve, parce que j'assiste à toutes les assemblées générales des associations. Tout le monde nous a dit merci. Et les comptes des associations sont plutôt favorables. C'est-à-dire qu'on n'a pas d'associations qui sont, je dirais, en difficulté financière.

Et les critères sur toutes les assemblées générales où j'ai participé, il n'y a pas une association qui se plaint des critères qui sont mis en place, parce qu'ils les connaissent, les critères. On leur donne les critères quand ils font leur demande de subvention. Et on a même des soucis d'associations qui ne prennent pas en compte les critères, c'est-à-dire qui auraient le droit à avoir des subventions et qui ne les touchent pas, parce qu'ils ne remplissent pas les papiers. Donc quand les papiers ne sont pas remplis, le service des sports, c'est madame Léger qui le fait, téléphone aux associations en leur disant :

"On n'a pas ce papier-là, on n'a pas le justificatif pour que justement on puisse leur donner les subventions." Je crois que le travail sur les subventions sportives...

Monsieur le Maire : Merci, Alain. Lydie, je te laisse faire un complément d'information, et Fouzia voulait également répondre à la fin. Allez-y.

Lydie GUÉRIN : Oui. D'abord, je tiens à remercier les services, parce qu'effectivement vous avez raison, le décalage du budget, ça met aussi la pression dans les équipes. Et effectivement pour avoir suivi, quand j'étais aux Sports avec Alain, il y a des critères qui sont bien arrêtés, bien précis. Ça, c'est clair. Ce n'est pas un effet de personnes ni d'associations. Les montants peuvent changer en 2023. D'accord ? Quand j'ai dit qu'effectivement, tout ce qui était scolarité était suivi à 100 %, effectivement, c'est pour le départ des enfants dans le domaine de voyage. La majeure partie, notamment tout ce qui est association sportive, ça répond bien effectivement à 30 %.

On a quelques exceptions effectivement. Donc pour répondre à Monsieur Hirti, il s'agit de l'ADER, c'est 60 %, on va être clair du montant. En tout, ce qu'ils avaient demandé, ce qu'ils auront, ça sera un montant à 60 %. La majeure partie, en dehors des écoles, de la Police municipale qui est à 100 %, la culture est à 30 %, le social est à 30 % et tout ce qui est droit des femmes est à 30 %. On a neuf domaines différents selon les associations. On l'a retravaillé après la commission, parce que c'est vrai qu'on n'ait pas eu le temps de le travailler.

Mme PHILIPPE : Ça aurait été bien qu'on l'ait.

Monsieur ALIM : Il fallait simplement l'écrire.

Lydie GUÉRIN : Je l'ai fait tout à l'heure avant de venir. C'est un travail très structuré, très suivi et c'est vrai qu'il ne faudrait pas penser qu'effectivement, c'est en fonction des personnes, en fonction des demandes. Je trouve que ça ne serait pas très juste vis-à-vis des services, qui ont quand même passé du temps. Après, c'est le maire qui ...

Lydie GUÉRIN : Tout à fait.

Monsieur le Maire : Je donne la parole à Fouzia, qui avait demandé avant. Après, exceptionnellement, je vous donne la parole, mais très rapidement s'il vous plaît.

Fouzia KAMAL : J'ai juste une petite remarque, à titre d'information, même si la disposition qui vous est présentée aujourd'hui est assez anachronique, elle est assez essentielle. Elle est d'autant plus pour des associations du type Fenêtre sur films, dont le festival démarre début mars et qui a besoin d'ores et déjà de pouvoir engager des frais. Donc ça tient dans le cas présent d'une nécessité dans le cadre de la culture. C'est une des associations qui touche la plus grosse subvention et c'est totalement assumé, comme d'autres. On a vocation à être une terre de cinéma. On a de nombreux talents sur ce segment et on a vocation à les accompagner du mieux possible et dans le cadre de Fenêtre sur films, on est sur une année particulière, c'est les 20 ans du festival, donc on va les soutenir plus que jamais. Et tout ça pour dire que oui, c'est anachronique, mais nécessaire et la règle qui est appliquée sur la culture est assez simple.

Monsieur le Maire : Merci. Deux petites interventions, s'il vous plaît. Josette.

Josette PHILIPPE : Juste pour dire que quand on parle de critères, à ma connaissance, les critères spécifiques sont justes pour les associations sportives, ce n'est pas pour l'intégralité.

Monsieur le Maire : Oui, c'est multicritère sur les associations sportives, avec toute une série de...

Lydie GUERIN : En fait, c'est comment sont remplis les dossiers.

Monsieur le Maire : Monsieur Alim. Après, on conclut, s'il vous plaît.

Jacques ALIM : Merci beaucoup. C'est aussi simplement une petite information, c'est qu'à l'époque, avec Gérard Hamel, c'était André Homps qui était adjoint, qui avait mis en place ces critères. Et Lydie autre chose, on n'est pas contre ou quoi que ce soit, c'est que ça aurait été bien d'avoir la petite information simplement. Le prorata, il n'y a pas de souci.

Monsieur le Maire : On va passer au vote si ça ne vous dérange pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**, je vous remercie.

29 - Compte-rendu des décisions prises en application des dispositions de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Je vous donne une information. Dans les prochains jours, je réunirai Alain Guenzi, Lydie Guérin et des représentants de l'opposition, nous avons un gros problème sur une association qui n'est pas dans le listing-là – vous l'avez peut-être remarquée – sauf que Madame le Préfet m'a saisi, des propos négationnistes des dirigeants, des choses assez graves, je ne donne pas trop détail, parce que je ne voudrais pas qu'on comprenne de qui je parle. J'ai donc été saisi officiellement. Je vous donnerai la teneur, mais on prendra un temps entre nous pour que je vous explique pourquoi. On ne va pas faire de la politique avec ça, mais c'est suffisamment grave pour que je vous en parle ce soir et donc, Eric Moine est chargé d'organiser ça. On se verra très prochainement, je suis en vacances la semaine prochaine, mais je peux me dégager à un moment si ça arrange à tout le monde. Après 19 h, Madame Gentil, ou un samedi matin. Non, il n'y a plus de question, Monsieur Hirti. Il y a d'autres associations qui posent d'autres difficultés, de nature moins grave, mais dont je vous parlerai en transparence pour recueillir votre avis là-dessus. Du coup, on passe aux décisions, c'est ça ? Y a-t-il des questions sur les décisions ? Monsieur Fontaine.

Laurent FONTAINE : Je vous remercie. Cela concerne la décision n°DEC2023-038. C'est celle qui porte sur une demande de subvention pour le financement de la (tranche 2) de la requalification du Square de la République. En fait, j'ai appris en lisant la presse que des modifications seront apportées à la place Rotrou après des recommandations des Bâtiments de France. Alors, outre le fait qu'effectivement, je...

Monsieur le Maire : On va en parler des questions orales là-dessus, donc on en parlera après, si vous voulez.

Laurent FONTAINE : On peut en parler quand même.

Monsieur le Maire : C'est vrai que ce Square de la République.

Laurent FONTAINE : Je suis très surpris qu'il ne soit impliqué que maintenant, alors que la place Rotrou a été inaugurée, ou tout du moins sur vos œuvres, et ma question, c'était de savoir si les Bâtiments de France seraient consultés en amont pour le Square de la République ?

Monsieur le Maire : Oui. La réponse est oui. Je répondrai après sur la place, mais on ne va pas tout mélanger. Monsieur David, allez-y !

Maxime DAVID : Merci. Ma question porte sur les décisions n°DEC2022-228 et DEC2023-037, mais vous verrez que c'est moins une question... Vous indiquez qu'il y a une erreur manifeste dans la formulation, puisqu'il est fait mention d'une demande de subvention à un conseil régional Val de France. Or, à ma connaissance, elle n'existe pas, cette région-là : c'est soit Val de Loire que vous devez connaître, puisque vous y êtes élu.

Monsieur le Maire : Ouais. Vous y travaillez, Monsieur David.

Maxime DAVID : Donc pouvez-vous nous rassurer sur le fait que vous connaissez bien la dénomination de la région ?

Monsieur le Maire : Je suis conseiller régional et puis vous y travaillez, Monsieur David, donc on ne pourrait faire du covoiturage. Ce serait mal vu, on nous dirait qu'on se rapproche trop. Je ne veux pas créer de problème chez vous. Oui, merci. Normalement, ça, Monsieur David, c'est Monsieur Fontaine, ça. J'ai vu qu'il a un peu pincé les lèvres comme ça. Il y a d'autres interventions sur les délibérations ? Non ? Madame Philippe.

Josette PHILIPPE : Oui. Je voulais vous dire qu'il est difficile pour nous, en dehors des concessions de cimetière bien sûr, d'avoir un avis sur les décisions, parce que nous n'avons aucune information et donc, on ne va pas bloquer, mais on aurait aimé, je vous ai fait un courrier là-dessus.

Monsieur le Maire : Alors ça, c'est la première question orale. Donc, vous faites la transition ? Allez-y, Madame Philippe, je vous en prie. Est-ce qu'on prend acte des décisions ? Ça convient à tout le monde ? Oui ? **Prend acte.**

Merci.

Monsieur le Maire : Allez, sans transition, Madame Philippe, votre première question orale, puisqu'il y en a cinq ce soir.

Josette PHILIPPE : La première question : nous souhaitons, conformément à l'article L.2121-13 du CGCT : "Tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération. Il en est de même pour une décision du maire". C'est dans ce cadre-là que nous sollicitons de nous faire parvenir par voie dématérialisée évidemment, les documents qui y sont soumis à chaque conseil municipal : décisions du maire, conventions, factures, etc.

Monsieur le Maire : Merci, Madame Philippe. Là-dessus, les actes et décisions, ils sont consultables sur le site Internet comme tout concitoyen, donc vous pouvez avoir accès très facilement. Et ensuite sur les factures, il y a une procédure qui est établie depuis très, très longtemps, c'est-à-dire qu'un élu qui veut voir un document administratif, une facture, ce qu'il veut, il demande rendez-vous, il est reçu dans le service, on lui montre les éléments et puis voilà.

Josette PHILIPPE : Oui, sauf que, oui.

Monsieur le Maire : Alors, Madame Philippe, ça n'appelle pas de débat les questions orales, je vous rappelle.

Josette PHILIPPE : Mais vous ne répondez pas.

Monsieur le Maire : Alors, allez-y ! Complétez, Madame Philippe.

Josette PHILIPPE : Je voulais juste dire que, compte-tenu que nous ne sommes pas dans les commissions, compte tenu du délai, on a les documents assez tardivement et le temps d'en prendre connaissance, de prendre rendez-vous, il est quasiment impossible de caser tout ça avant le conseil municipal, sauf si vous vous engagez à le faire.

Monsieur le Maire : Vous avez sous la (K-box) les éléments en même temps que tout le monde. Donc voilà. C'est tout ce que je peux vous répondre. Ensuite les décisions, etc., les arrêtés sont sur le site Internet et elles sont consultables. Du coup, il y a une deuxième question, Madame Philippe, donc je vous laisse enchaîner.

Josette PHILIPPE : Sur la place Rotrou.

Monsieur le Maire : Oui. C'est une question orale, donc je vous laisse présenter votre question orale.

Josette PHILIPPE : Non, ce sont des questions écrites.

Monsieur le Maire : Ça s'appelle "une question orale". Juridiquement, ça s'appelle "une question orale", mais allez-y, je vous en prie. C'est une question que vous déposez sous forme d'écrit, mais que vous présentez oralement, ça s'appelle une question orale.

Josette PHILIPPE : Pardon. J'ai moins l'habitude de l'opposition que certains, mais je vais m'y faire.

Maxime DAVID : Ça s'apprend vite.

Monsieur le Maire : Vous voyez après 40 ans de politique.

Valentino GAMBUTO : Je vous rassure, on ne s'y fait jamais.

Josette PHILIPPE : Nous parlons de la place Rotrou. Nous nous inquiétons du devenir de la place Rotrou. À l'époque, au moment de l'inauguration, on nous avait expliqué qu'il fallait juste que la nature

s'empare des corolles. Celles-ci ont été repliées, peut-être changées de place, je n'en sais rien. On dit même qu'elles vont être retirées. On nous explique que des arbres vont être plantés. On nous dit aussi, et ça c'est plus embêtant, que vous auriez oublié d'informer l'Architecte des Bâtiments de France.

N'ayant aucune information officielle, nous nous inquiétons du devenir de cette place. Elle pose vraiment des problèmes aux Drouais qui sont résidents et qui maintenant, ont de grandes difficultés à accéder à leurs domiciles, avec semble-t-il un badge qu'ils ont payé pour des bornes qui ne fonctionneraient toujours pas ou très mal, avec un sens de la circulation qui s'avère être dans le sens contraire du projet qu'on leur avait présenté. Nous nous inquiétons aussi évidemment des coûts supplémentaires engendrés par ces modifications.

Aussi pour résumer, j'ai fait des questions claires. Premièrement, est-ce vrai que la mairie n'a pas prévenu l'architecte des Bâtiments de France. Deuxièmement, que vont devenir les corolles achetées par la ville ? Ensuite, pensez-vous modifier le fameux sens de circulation pour faciliter la vie des résidents ? Pensez-vous consulter les résidents avant de réaliser les futurs travaux ? Pensez-vous faire réparer les bornes et quand ? Et quel est le coût réel de ces changements ? Voilà ma première question.

Monsieur le Maire : Oui. Alors, sur la question. Effectivement, quand le projet initial est sorti, on l'a mis en consultation citoyenne pour avoir des avis. Le dossier avait été préparé pour être déposé à la BF, Bâtiments de France. Il s'avère qu'on a fait des modifications substantielles suite à la demande de nombreux concitoyens qui estimaient qu'ils ne savaient pas, etc., vous vous souvenez du projet initial, déposé. Et en fait, le projet qui a été déposé ne convenait pas à la BF et donc, on l'a retiré. Et donc depuis maintenant quasiment deux semaines, je crois que le nouveau projet a été redéposé pour que ce soit régularisé. Les corolles : les corolles, en fait, ça ne convenait pas à la BF, parce qu'elles ne sont pas encore suffisamment végétalisées. Donc elles sont stockées, on verra si on pourrait les repositionner dessus et la vraie question qui se pose aujourd'hui, c'est la végétalisation complémentaire qu'on doit faire sur la place Rotrou.

Sur les bornes, il y a des gens qui sont rentrés avec leurs voitures dedans, qui les ont esquinées, effectivement. Donc on doit modifier ces bornes, on doit les réparer. On verra si on arrive à retrouver celui qui a commis ces méfaits, mais on va modifier les bornes, parce qu'en fait, ces bornes-là sont des bornes qui ont été abîmées, mais qui ont un système de sécurité, qui faisait que quand vous les tamponniez, elles rentraient. Donc certaines gens pas bien intentionnés ont agi là-dessus, etc. donc on va les modifier. On aura les coûts des modifications, une borne comme ça, (complète), c'est 20 000 euros, pour vous donner un peu de sens.

Ensuite, qu'est-ce que j'ai oublié ? Oui, le changement de circulation, oui, parce que, c'est une erreur effectivement. C'est prévu et j'y tiens et j'y tiens encore, qu'on aille dans le bon sens. C'est-à-dire qu'on rentre à gauche quand on est en face de la rue Rotrou, on rentre dans le parking et on ressort côté, voilà. Je pense qu'il y avait une petite incompréhension, donc, j'ai réinsisté. C'est le genre d'initiative, quelquefois, des services qui m'agace un peu, mais je tiens bon, parce que c'est ce qu'on a pris comme engagement et c'était de savoir le bon sens, sans jeu de mots. Le coût réel, on vous le donnera in fine.

Qu'est-ce que j'ai oublié ? Et puis je rassure tout le monde, dans quelques semaines arrivera la vidéo verbalisation sur cette place, ça permettra aussi de réguler tout ça. Je fais vite, parce que du coup, vous aviez trois questions, Madame Philippe. C'est ça ?

Josette PHILIPPE : J'avais une deuxième question.

Monsieur le Maire : Oui et troisième.

Josette PHILIPPE : Ah oui, troisième pardon. C'est très rapide, mais néanmoins important. Nous savons qu'un certain nombre de classes vont fermer. On sait aussi qu'il y a des ouvertures, pas forcément évidemment aux mêmes endroits et pas forcément aux mêmes niveaux, mais nous voulons, nous, attirer l'attention de la suppression, qui est notamment sur le secteur des ORIELS où ça ne nous semble pas une très bonne idée que de fermer des classes sur des secteurs comme là et nous souhaitons que la ville soit aux côtés des parents d'élèves pour les soutenir. La question c'est : la ville souhaite-t-elle, veut-elle maintenir ou pas les deux classes qui sont menacées à l'école Saint-Exupéry ? .

Monsieur le Maire : Merci, Madame Philippe pour ces questions-là. Premièrement, on n'a pas d'information aujourd'hui comme quoi il y aurait fermeture de classes. On voit, la DASEN nous a pas écrit, c'est une réflexion qui est à leur niveau, mais pour l'instant, je n'ai rien d'officiel. Deuxièmement, notre souci, ce n'est pas nous qui décidons de l'ouverture et de la fermeture des classes en France, c'est l'Éducation nationale au regard des effectifs. On n'est pas dans un cas d'une petite commune qui verrait l'existence même remise en cause de l'école, parce qu'on ferme des classes. Ce n'est pas ça le cas. C'est que tous les ans – vous savez très bien –, on adapte nos écoles, ouvertures, fermetures, etc. Et ça, c'est l'Éducation nationale qui nous l'impose. C'est comme ça, parce qu'il y a des ratios par classe, tout simplement, vous le savez, Madame Philippe.

Non, le souci qu'on a avec Monsieur Leroux, mais Lydie a été sur le cas avant, c'est que sur le secteur, nous avons deux écoles : maternelle, primaire, une qui est en REP plus et une qui est en REP et on va saisir la DASEN via Sébastien Leroux par courrier mi-janvier, il nous a répondu le 20 janvier sur cette problématique, parce qu'on travaille avec les équipes pédagogiques, en disant : ce n'est pas très cohérent d'avoir deux écoles de niveaux différents, une en REP, une en REP Plus et d'ailleurs, c'est une reconnaissance vis-à-vis aussi des enseignants, parce qu'il y a des choses derrière qui se jouent en terme salarial, etc. On l'invite aussi à réfléchir, à harmoniser tout ça. Ça nous semblerait un message positif vis-à-vis des équipes pédagogiques surtout et des moyens qui sont derrière. Donc ça, c'est notre intervention. Pour l'instant, on a eu une fin de non-recevoir non définitive bien aimable, mais ça ne nous suffit pas, donc c'est là-dessus qu'on travaille, parce que ça devient un problème de moyens. Les effectifs, vous savez, il y a moins d'effectifs, on les adapte. Dans d'autres quartiers, il y aura d'autres écoles, d'autres classes ouvertes. Je termine parce qu'il y a encore d'autres questions. Madame Philippe, vous avez épuisé vos questions ? C'est bon

Josette PHILIPPE : Oui. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Monsieur Dautrey. Allez-y, je vous en prie.

Arnaud DAUTREY : Monsieur le Maire, je me permets de vous lire ma question écrite.

Monsieur le Maire : La question orale, écrite.

Arnaud DAUTREY : Orale, tout à fait. Je vais m'améliorer comme le dit Monsieur David. Comme vous le savez, il y a plusieurs mois, une blacklist a circulé sur les réseaux sociaux. On y retrouvait le nom d'une dizaine d'agents. Vous vous étiez engagé publiquement et en conseil municipal et dans la presse, L'Écho du 4 octobre 2022 à apporter une protection fonctionnelle à tous les agents le souhaitant. Or, on a appris que ce n'était pas le cas. En conséquence, nous vous remercions de bien vouloir nous donner votre position claire et définitive sur le sujet ainsi que du devenir de ces dizaines d'agents et ainsi que des protections fonctionnelles que vous avez accordées ou pas. Je vous prie de bien vouloir répondre à cette question.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Dautrey. Alors, très simplement, il y avait de mémoire, une dizaine de personnes sur cette liste-là. On a reçu deux demandes formulées pour la protection fonctionnelle : deux sur dix et sur les deux, il n'y avait pas d'éléments suffisants pour justifier l'octroi de cette protection fonctionnelle et pour se couvrir pour tout vous dire, on a même fait faire une analyse juridique extérieure pour savoir si c'était la bonne réponse. Face au refus implicite, il y a eu une demande de réexamen. On a fait examiner cette demande, qui n'était pas justifiée – c'est ça, le problème – par un cabinet d'avocats qui nous a dit qu'à leur sens, il ne fallait pas l'octroyer, parce que la menace n'était pas déterminée dans la blacklist et qu'elle n'était pas matérialisée. Voilà tout simplement. Allez, je passe à la dernière question, Monsieur Hirti, pour conclure, la dernière question orale.

Aïssa HIRTI : Alors, vous avez été destinataire d'une lettre ouverte en date du 24 janvier dernier, signée par la CGT, la CFDT et (FO), qui vous interpelle entre autres sur l'organisation du travail et le bien-être des agents. Ce courrier est une alerte sur le management des équipes et nous souhaitons connaître votre position et les moyens que vous allez diligenter pour répondre aux interrogations des organisations syndicales. Cela démontre...

Monsieur le Maire : Merci.

Aïssa HIRTI : Non, je n'ai pas fini. J'étais en train de parler et j'aimerais que vous écoutiez.

Monsieur le Maire : Non, mais Monsieur Hirti, on ne va pas se mentir, c'est une question orale qui est écrite et donc, j'ai déjà votre question.

Aïssa HIRTI : Cela démontre votre incapacité de gérer l'organisation de la ville, car depuis votre arrivée aux affaires, vous faites et vous défaites. De plus, avez-vous répondu à ce courrier ? Les organisations syndicales ont-elles été reçues pour aborder leur questionnement ?

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Hirti. Écoutez, les syndicats, les représentants des syndicats sont reçus régulièrement par Caroline Vabre, adjointe à la DRH, qui instaure les relations régulières avec les syndicats, les représentants en tout cas. Notre DRH, Diem Hong, qui les reçoit, enfin qui les a quotidiennement, je pense, de manière hebdomadaire au téléphone, donc c'est assez fluide. On m'a demandé, on m'a envoyé un courrier pour établir un certain nombre de questions, des fois qui sont un peu à la limite de la politique, enfin, des fois, c'est un petit peu compliqué à savoir ce qu'ils veulent. J'ai fait une réponse complète qui est à leur disposition. Par parallélisme des formes, on leur a mis à disposition ce soir la réponse. Certains peut-être vont chercher, je n'en sais rien.

En tout cas, il me semblait compliqué de les recevoir comme ça, à l'emporte-pièce, sans coordonner Caroline Vabre, Madame Hong, etc., et surtout, en mettant en porte-à-faux le dernier syndicat qui n'a pas demandé et qui n'a pas signé ce courrier. Donc, j'allais recevoir les syndicats qui mettaient un petit peu la pression pour les recevoir à telle date, à telle date, etc., et l'autre qui constate, je pense, une relation et communication permanente avec la ville de Dreux et les élus et qui a été mis en porte-à-faux. Donc j'ai fait une réponse complète, je crois qu'il y a au moins quatre pages – ne soyons pas radins – complètes là-dessus, en rappelant un peu les faits. Après, sur vos jugements de valeur, ça vous appartient.

Voilà, la séance du conseil municipal est terminée. Bonne soirée à tous et à bientôt.